



## HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport sur l'exécution  
du programme en 2002****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
Mise en œuvre des améliorations à apporter à la budgétisation stratégique .....	2
Développement dans les régions .....	3
Afrique .....	3
Amériques .....	4
Etats arabes .....	4
Asie et Pacifique .....	5
Europe .....	5
Evénements mondiaux .....	6
Incidence des événements du 11 septembre 2001.....	6
Grandes conférences mondiales/des Nations Unies.....	6
Agenda mondial pour le développement.....	7
Evénements nouveaux à l'OIT .....	8
Coopération technique .....	8
La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.....	9
Création du Département de l'intégration des politiques.....	9
Décisions clés du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail....	10

Objectif stratégique n° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail .....	11
Objectif stratégique n° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables.....	22
Objectif stratégique n° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous.....	34
Objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social.....	41
Activités intersectorielles .....	50
Travail décent: soutien pratique intersectoriel .....	51
Egalité entre hommes et femmes .....	51
Statistiques .....	53
Institut international d'études sociales .....	53
Centre international de formation de l'OIT (Turin).....	54
Relations externes et partenariats.....	54
Communications .....	56
Gouvernance, appui et management.....	56
Appui aux organes directeurs de l'OIT .....	57
Services de management .....	57
Services d'appui .....	58

## Introduction

1. Le présent document offre un aperçu de l'exécution du programme en 2002, conformément à l'engagement pris de faire rapport chaque année au Conseil d'administration sur l'action de l'OIT<sup>1</sup>. Il fournit des informations récentes sur les travaux exécutés et sur les progrès accomplis par le Bureau. Il relève aussi une évolution des conditions qui a pu entraîner des changements de stratégies ou un réajustement des priorités, sur lesquels le Conseil d'administration pourrait fournir des orientations.
2. Il s'agit du deuxième rapport d'exécution à mi-parcours depuis l'introduction du processus de budgétisation stratégique. Tant le rapport à mi-parcours que le rapport final d'exécution pour 2000-01 portaient principalement sur les résultats obtenus pendant la période considérée. Les membres du Conseil d'administration avaient indiqué qu'ils souhaitaient plus de précisions sur les stratégies et approches effectivement utilisées ainsi que sur les enseignements que tire le Bureau et la façon dont il les applique à ses travaux. En outre, le rapport à mi-parcours étant examiné à la même session que le prochain programme et budget, une étude plus approfondie des stratégies d'exécution utilisées fournirait des informations utiles au Conseil d'administration pour ses débats. Le Bureau propose donc d'axer le rapport à mi-parcours sur l'exécution. Désormais, ce rapport prendra de plus en plus la forme d'un examen de la stratégie, prenant note des résultats préliminaires, lesquels soit valideront l'approche du Bureau, soit détermineront les corrections à apporter aux stratégies existantes. Un examen de la stratégie deviendra plus efficace à mesure que le Bureau disposera de plus en plus des outils nécessaires grâce à l'amélioration en cours des outils financiers et de gestion, et dès lors que le cycle régulier d'évaluation sera établi. Le Directeur général a insisté sur le fait qu'il faut accorder une plus grande attention à la gestion de l'exécution et du programme pour obtenir des résultats. Le rapport final d'exécution paraissant à la fin de la période biennale restera centré sur les résultats.
3. Tout rapport d'exécution complète les autres informations dont dispose le Conseil d'administration sur les activités et l'impact de l'OIT, comme celles qui figurent dans les rapports des commissions du Conseil d'administration et sur le site Web de l'OIT.
4. Conformément au modèle proposé, des informations sont fournies sous chaque objectif stratégique, l'accent étant mis sur les résultats préliminaires, la confirmation des approches et tout élément pour lesquels les crédits, les cibles, les stratégies ou les conditions énoncées dans le programme et budget initial pourraient devoir être révisés. De la sorte, la direction réagira clairement à l'évolution des conditions.
5. Les sections d'introduction présentent brièvement les priorités du moment et les domaines d'action dans chaque région, ainsi que les facteurs influant sur le Bureau dans son ensemble. Le rapport s'achève sur un examen succinct des progrès réalisés dans les domaines intersectoriels et dans la gestion, l'appui et la gouvernance.
6. Le présent rapport fournit également des informations préliminaires sur le niveau des ressources. Un tableau comportant des projections actualisées sur les activités de coopération technique et des estimations préliminaires des dépenses effectuées en 2002-03 et financées par l'excédent de 2000-01 est prévu pour chaque objectif opérationnel. Des informations sur les dépenses effectives seront insérées dans le rapport final d'exécution.

<sup>1</sup> Doc. GB.276/PFA/9, paragr. 157 et 158.

## Mise en œuvre des améliorations à apporter à la budgétisation stratégique

7. Le Bureau poursuit la tâche qu'il s'est fixée à long terme de mettre en œuvre une approche de gestion fondée sur les résultats, laquelle entame son troisième cycle avec l'élaboration du programme et budget de 2004-05. Ces propositions, formulées en 2002, tiennent compte des enseignements et des informations en retour provenant de programmes et budgets antérieurs.
8. Si beaucoup reste à faire, des progrès considérables ont été accomplis pour mettre en œuvre la budgétisation stratégique au sein du Bureau. Des mesures ont été prises pour améliorer à des degrés divers l'action de l'OIT dans trois domaines clés.
  - La pertinence – ou la capacité de l'Organisation de répondre aux besoins de ses mandants – a tiré largement avantage du nouveau format du programme et budget, qui énonce clairement les priorités de l'Organisation et définit le cadre général et des cibles concrètes permettant d'envisager les résultats. Les mandants ont ainsi été en mesure de mieux orienter les grands axes des travaux du Bureau vers des priorités concertées. C'est ce qui a amené à mettre davantage l'accent sur les priorités au niveau régional, à associer les mandants à la programmation au niveau national et à établir un lien plus étroit entre les priorités de l'OIT et celles des Objectifs de développement pour le Millénaire, des stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres éléments du programme international concernant le développement.
  - L'efficacité – ou la qualité des résultats obtenus – est abordée par l'affinement progressif des objectifs, des indicateurs et des cibles dans les programmes et budgets successifs. Beaucoup reste néanmoins à faire dans ce domaine pour veiller à ce que le rapport réel entre les travaux de l'Organisation et les résultats escomptés soit bien compris et démontré dans la mesure du possible, étant donné que les causes d'un changement majeur d'orientation dans un Etat Membre sont généralement très diverses et ne sont en principe pas directement imputables aux efforts de l'OIT. Toutefois, conformément aux principes fondés sur les résultats, le Bureau continuera de limiter le recours aux mesures de «production» (rapports publiés, séminaires tenus).
  - La rentabilité – produire des résultats grâce à l'investissement d'un niveau raisonnable de ressources – représente à bien des égards le défi le plus difficile à relever pour le Bureau. Pour ce qui concerne les systèmes financiers et de gestion du personnel du Bureau, une solution sera apportée par le Système intégré d'informations sur les ressources (IRIS) qui devrait être mis en service en 2004. Le système IRIS reliera les systèmes financiers et de gestion du personnel et permettra d'établir des rapports analytiques plus modernes. Des informations importantes sur l'efficacité pourront ainsi être fournies pour assurer la gestion courante et pour améliorer la transparence dans toutes les unités de l'Organisation.
9. Le rapport final d'exécution pour 2000-01 indiquait que la première étape de l'exécution de la budgétisation stratégique, largement achevée en 2000-01, avait été marquée par la mise au point d'un cadre fondé sur les résultats, la restructuration du Bureau et une première expérience acquise pendant la période biennale en matière de formulation des objectifs et d'établissement de rapports sur le sujet. Il avait aussi signalé que la prochaine étape consisterait surtout à intensifier l'application pratique de cette approche. Parmi les dispositions prises en 2002 figure la création, pour toutes les unités techniques et régionales, d'une base de données sur la planification des travaux à laquelle toutes les unités du Bureau auraient accès via Intranet, afin d'établir des buts précis concernant les résultats au niveau opérationnel et d'assurer une meilleure collaboration entre les unités

techniques et régionales. En outre, les deux premières évaluations des programmes focaux ont été achevées et soumises au Conseil d'administration en novembre 2002.

10. Un certain nombre d'initiatives ont été entreprises en 2002 en ce qui concerne l'élaboration et l'application de nouvelles approches de la planification. Elles visent à faire participer davantage le personnel régional et technique, à mieux intégrer la planification du financement assuré par le budget ordinaire et par les ressources extrabudgétaires, et à centrer l'attention sur les résultats intéressant les pays. Il s'agit notamment des initiatives suivantes:
- un programme initial de formation à la «budgétisation stratégique» mis au point avec l'appui du Royaume-Uni et fourni en 2002 au personnel de programmation dans toutes les régions (ce programme a été accueilli favorablement par le Commissaire aux comptes);
  - une nouvelle approche de la planification du programme et budget pour 2004-05 qui intègre les priorités régionales (voir examen plus détaillé dans le programme et budget);
  - le mécanisme pilote d'allocation de ressources à la coopération technique qui associe les priorités stratégiques de l'OIT au processus d'identification des projets de coopération technique (les travaux sur cette approche se poursuivent compte tenu des enseignements tirés en 2002);
  - la mise au point d'une nouvelle approche de la programmation qui utilise les résultats obtenus au niveau national comme facteur d'intégration (l'Equipe de direction du BIT a approuvé à cet égard une approche participative en novembre 2002; les travaux s'inspireront des pratiques déjà élaborées et en cours d'utilisation).

## Développement dans les régions

### Afrique

11. L'Afrique est toujours en proie aux plus grandes difficultés qui empêchent la réalisation du travail décent: guerre civile, instabilité sociale, pauvreté persistante, propagation du VIH/SIDA et ses effets économiques et sociaux dévastateurs. On a pu toutefois voir poindre, ces quelques dernières années, quelques signes encourageants. Le Rapport économique pour l'Afrique (CEA, 2000) révèle que le produit intérieur brut du continent (PIB) a, pour la cinquième année consécutive, augmenté plus vite que sa population. En outre, la politique mise en œuvre s'avère positive sur plusieurs fronts: le pluralisme politique a continué de se substituer à la dictature grâce à des élections viables et à la mise en place de systèmes démocratiques; la lutte contre le VIH/SIDA commence à porter ses fruits et la prévalence de la maladie s'inverse dans un certain nombre de pays comme l'Ouganda et le Sénégal; et la pression sociale tend à réduire les conflits intérieurs et extérieurs.
12. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) vise à renforcer encore ces évolutions positives. La réunion ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine devenue l'Union africaine sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, soutenue par l'OIT (Ouagadougou, Burkina Faso, 2002), fournit l'occasion idéale d'intégrer les préoccupations sociales dans le cadre du NEPAD. Il s'agit notamment de s'attaquer à cinq thèmes prioritaires étroitement liés: la réduction de la pauvreté, une bonne gestion des affaires publiques, la gestion de la crise, la prévention du VIH/SIDA et

l'atténuation de ses effets, ainsi que l'intégration régionale. Ces priorités apparaissent dans les conclusions de plusieurs forums sur le développement, à savoir, entre autres, la Réunion régionale africaine de 1999, la 37<sup>e</sup> Session ordinaire des chefs d'Etats et de gouvernements de l'OUA qui a adopté le NEPAD, et la 25<sup>e</sup> Commission tripartite du travail et des affaires sociales de l'OUA. Les perspectives pour 2004-05 vont dépendre essentiellement des avancées réalisées dans le sens des objectifs fixés dans ces documents et dans le sens des Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire qui portent essentiellement sur l'Afrique.

## Amériques

13. Les Amériques ont travaillé dans un environnement dynamique au cours de l'an 2002. Elles ont été le théâtre d'événements importants, comme les crises économiques, politiques, financières et sociales persistantes et croissantes qu'ont connues de nombreux pays, conjugués à des catastrophes naturelles et à l'effondrement des prix des produits agricoles. La baisse des investissements étrangers associée à cette instabilité et aux risques accrus n'a fait qu'aggraver les problèmes d'emploi. Ces facteurs ont, de fait, considérablement sapé les efforts consentis pour atteindre les objectifs de développement, et l'OIT s'est ainsi trouvée davantage sollicitée pour intervenir dans les situations de crise et dans les situations consécutives aux crises, telles que celles qu'ont connues la Colombie et l'Argentine.
14. La XV<sup>e</sup> Réunion régionale américaine de décembre 2002 a confirmé que la région s'était bien fixé comme priorité «le travail décent et la protection pour tous», ainsi que la reconnaissance des liens existant entre la mondialisation et le travail décent. Elle a reconnu aussi que les déficits de travail décent ont été particulièrement aggravés cette année par le taux élevé de chômage et par la quasi-inexistence de mécanismes d'indemnisation du chômage en dehors de l'Argentine, du Chili, de l'Uruguay et du Venezuela. Les crises qui ont sévi dans ces pays et dans d'autres ont porté le taux du travail informel à un niveau jamais obtenu auparavant, soit 50 pour cent pour la période 2001-02 en moyenne, tout en augmentant le travail précaire. C'est ainsi que l'OIT a axé son travail dans la région sur les conséquences du ralentissement économique, en accordant une attention toute particulière aux secteurs les plus vulnérables.
15. De grands efforts sont faits pour veiller à ce que le travail décent soit un objectif clé des processus d'intégration régionale, comme la Zone de libre-échange des Amériques, qui est attendue pour 2005. Les réunions régionales de haut niveau ainsi que les partenaires tripartites s'emploient à promouvoir le travail décent dans toutes les situations. L'augmentation des ratifications des normes internationales du travail illustre bien l'intérêt croissant porté au concept du travail décent fondé sur des droits. Les stratégies en faveur du travail décent tiennent également compte des difficultés que connaissent les petites économies telles que celles des Caraïbes, en mettant l'accent sur la concurrence et la productivité au niveau de l'entreprise grâce à l'amélioration de la coopération entre la direction et les travailleurs, et à la prévention et la suppression de la discrimination. Toutefois, le développement de la région des Caraïbes est hypothéqué par l'augmentation de l'épidémie du VIH/SIDA et par son taux de prévalence qui est le deuxième seulement après l'Afrique subsaharienne.

## Etats arabes

16. Depuis que le programme et budget pour la période biennale 2002-03 a été adopté mi-2001, la région des Etats arabes a connu divers échecs dans le processus de paix qui figure parmi l'un des deux principaux objectifs de travail dans la région. L'autre objectif (la

promotion du travail décent) fait l'objet d'un travail assidu, mais certaines des ressources initialement affectées au soutien de programmes de modernisation institutionnelle, sociale et économique dans les territoires palestiniens, au Liban, en Iraq et en République arabe syrienne ont été réaffectées à des programmes visant à apporter une aide provisoire immédiate aux institutions et aux services de base du marché du travail qui ont été détériorés dans les territoires palestiniens au cours de l'an dernier.

17. Les nouveaux programmes extrabudgétaires visant à promouvoir la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et à mettre ses principes en application, à lutter contre le travail des enfants et à examiner les questions d'égalité entre hommes et femmes, de pauvreté et d'emploi ainsi que de protection sociale, ont amélioré le volume et la qualité des services que l'OIT est capable de fournir dans ces domaines.

## Asie et Pacifique

18. Les événements du 11 septembre 2001 et leurs conséquences ont eu des retombées considérables sur cette région. L'accès de l'Afghanistan à la démocratie nécessite de gros efforts pour permettre la reprise économique, la reconstruction et le développement – et l'attentat à la bombe qui eu lieu récemment à Bali montre les effets dévastateurs que ces actes de terrorisme peuvent avoir à long terme sur les économies locales. L'OIT est en train de revoir ses interventions dans les pays soumis à la terreur et à la menace de terreur afin de mettre au point des mesures propres à renforcer le travail décent. Les préoccupations actuelles de la région portent sur les pays qui sortent d'un conflit comme les îles Fidji et le Timor oriental.
19. L'IPEC est le programme phare en matière de coopération technique dans nombre de pays de la région. La signature d'un mémorandum d'accord avec la Banque asiatique de développement pour une collaboration sur la réduction de la pauvreté et la protection sociale ouvre de nouvelles perspectives de coopération technique aussi bien au niveau du financement que de l'influence. Ce mémorandum marque en outre une avancée tangible vers l'intégration de principes fondamentaux en matière de travail décent dans le programme international sur le développement. A la suite des conclusions de la treizième Réunion régionale asiatique, un travail est en cours dans un certain nombre de pays pour aider les mandants à mettre au point, exécuter et assurer le suivi de plans d'action nationaux en faveur du travail décent.
20. La région a mis au point un système de programmation appelé le Programme d'action national pour un travail décent (DWNPA). Le premier programme, fondé sur des consultations approfondies avec les mandants, s'est achevé aux Philippines et c'est le premier programme pilote de travail décent de la région. Un avant-projet de programme d'action pour l'Indonésie a été préparé à des fins de discussions avec les mandants. Des travaux préliminaires sur le DWNPA sont en cours en Chine, en Mongolie, au Cambodge, au Bangladesh et à Sri Lanka. Selon toute attente, dix pays de la région devraient avoir mis au point un DWNPA d'ici la fin de la période biennale. Ces travaux vont contribuer à la mise au point d'une programmation par pays pour l'OIT dans son ensemble.

## Europe

21. Comme cela a été défini lors de la sixième Réunion régionale européenne, les principales priorités au cours de la période biennale 2002-03 doivent porter sur le rôle de l'OIT dans l'adhésion de 13 pays candidats à l'Union européenne, sur l'Initiative de cohésion sociale du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et sur la consolidation des démocraties au sein de la Communauté d'Etats indépendants. Le bureau sous-régional de Budapest a géré

d'importantes initiatives; il a notamment dirigé une série d'études de cas comparant les systèmes de pension en Europe centrale et en Europe orientale et il a renforcé les capacités des partenaires sociaux et des ministères du Travail et des Affaires sociales de manière à ce qu'ils puissent prendre des mesures dans le cadre du programme d'activités de l'OIT concernant le travail décent. Le processus d'adhésion à l'Union européenne incite les mandants de l'OIT à adopter les normes de l'OIT dans le cadre de «l'acquis communautaire» de l'Union européenne. L'instauration d'étroites relations de travail avec la Commission de l'Union européenne figure également en bonne place dans le programme d'activités de l'OIT. L'Initiative de cohésion sociale du Pacte de stabilité est propice à l'examen des questions sociales et du travail auxquelles sont confrontés les pays de l'Europe du Sud-Est qui tentent de se redresser après sept années de conflit. L'adhésion à l'Union européenne constitue une incitation au changement parmi les pays du Pacte de stabilité, malgré le fait qu'elle ne soit qu'une perspective fort lointaine pour les pays autres que la Bulgarie et la Roumanie.

22. Un document d'orientation destiné aux donateurs, aux mandants, aux organismes des Nations Unies et aux autres institutions partenaires comporte une approche intégrée visant à promouvoir le travail décent en Europe orientale et en Asie centrale. Pour la Communauté d'Etats indépendants, les priorités vont à la réduction de la pauvreté, à l'emploi et à la création de revenus ainsi qu'à la protection sociale. Les mesures proposées par l'OIT mettent l'accent sur l'adoption d'initiatives intégrées et intersectorielles qui appréhendent les multiples aspects du travail décent.

## **Evénements mondiaux**

### **Incidence des événements du 11 septembre 2001**

23. A la suite du 11 septembre 2001, l'attention de la communauté internationale s'est portée vers un certain nombre de considérations qui ont requis la compétence de l'OIT. Compte tenu de la demande accrue de sécurité requise dans le trafic aérien, dans la navigation maritime et dans les ports, il a fallu accélérer le travail déjà entrepris au sujet des divers instruments maritimes, et notamment celui relatif à la mise au point d'un système plus sûr d'identification des gens de mer. L'OIT est universellement reconnue comme disposant de la compétence et de l'autorité nécessaires pour mettre au point des instruments acceptés de tous, qui sauvegardent également les droits des travailleurs et protègent l'accès au travail pour ceux issus des pays les moins développés. Toutefois, pour satisfaire à ces exigences, il a fallu procéder à un certain réajustement des activités prévues, et ce dans tous les secteurs.

### **Grandes conférences mondiales/des Nations Unies**

24. La mondialisation et ses effets sociaux et économiques ont suscité un intérêt accru pour l'OIT, pour son mandat et sa constitution tripartite. Ainsi, grâce au travail de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, le programme d'activités de l'OIT concernant un travail décent reçoit un accueil de plus en plus favorable dans le monde entier et donne l'occasion à l'OIT d'apporter une contribution plus significative à l'Agenda international pour le développement, fruit de trois grandes conférences qui ont eu lieu ces deux dernières années à Doha, Monterrey et Johannesburg. A chacune de ces conférences, l'OIT a été reconnue comme l'organisation la plus compétente pour tout ce qui touche aux dimensions sociales de la mondialisation.



- Lors de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, un groupe de pays essentiellement industrialisés a souligné l'importance des normes fondamentales du travail et de la dimension sociale de la mondialisation, réclamant aux mandants de se référer sans ambiguïté aux activités et au mandat de l'OIT. Cette exigence a été difficile à accepter de la part des pays en développement (G77) qui ne voulaient pas que le développement du commerce soit subordonné à quelque condition que ce soit. Le compromis auquel sont parvenus les pays, à Doha, confirme la déclaration qui avait été faite à la Conférence ministérielle de Singapour concernant les normes fondamentales du travail internationalement reconnues. La déclaration prend «note des travaux en cours à l'Organisation internationale du Travail sur la dimension sociale de la mondialisation».
  - Le consensus de Monterrey adopté en mars 2002 à la Conférence internationale sur le financement du développement fournit un certain nombre d'états solides à l'OIT. Ainsi, l'OIT s'est vue encouragée dans son travail sur la dimension sociale de la mondialisation, ce qui témoigne de l'importance accordée à l'intégration de la dimension sociale dans la formulation des politiques économique et financière. Cette démarche renforce l'idée que l'OIT pourrait jouer un rôle plus important dans la gouvernance de l'économie mondiale.
  - Enfin, le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable a confirmé la nécessité d'intégrer des politiques sociale, économique et environnementale aux niveaux national et mondial. Si cette démarche était naguère reconnue comme une entreprise vaste et complexe, elle est désormais considérée, après le Sommet de Johannesburg, comme une nécessité urgente. Le paragraphe de la déclaration finale du Sommet mondial de Johannesburg constitue un aboutissement important pour l'OIT; il s'énonce ainsi «Nous convenons en outre de prendre des mesures visant à multiplier les activités génératrices de revenus, dans le respect de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail<sup>2</sup>.» Le lien établi entre le secteur privé et le processus de développement constitue également un élément notoire pour l'OIT qui a d'importantes contributions à apporter dans ce domaine par l'intermédiaire notamment du Pacte mondial, du développement des petites et moyennes entreprises et de l'emploi des jeunes.
25. Les résultats de ces grandes conférences mondiales devront être intégrés efficacement dans le processus général de gestion de la contribution de l'OIT à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire et du travail décent. Les autres conférences des Nations Unies et conférences internationales où l'OIT a exercé une influence sont mentionnées dans la section sur les relations extérieures et les partenariats (paragr. 136).

## Agenda mondial pour le développement

26. La communauté internationale pour le développement, y compris les grands donateurs de l'OIT, préconise vivement la cohérence des politiques de développement aux niveaux national et international. Deux instruments peuvent permettre d'obtenir une plus grande cohérence, à savoir les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) et les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

<sup>2</sup> Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, paragr. 28 (doc. A/CONF.199/20).

- Les DSRP sont de plus en plus considérés comme le moyen, pour de nombreux pays en développement, de coordonner et de gérer les politiques et stratégies sociales et de développement au niveau du pays. Même si les pays ne sont pas impliqués dans le processus des DSRP en tant que tel, le plan national de développement consacre souvent, lui aussi, une part importante de ses activités à la réduction de la pauvreté. En 2002, le Bureau a redoublé d'efforts dans ce domaine, réunissant les forces vives des secteurs, des régions et du Centre de Turin pour développer la capacité des mandants d'intervenir efficacement et de mettre au point une solide base de connaissances où l'emploi serait au centre de la réduction de la pauvreté.
- La communauté internationale accorde un soutien politique de plus en plus important aux ODM qui sont en train d'acquérir le statut d'objectifs universellement reconnus pour la politique de développement. La campagne mondiale qui invite chaque pays à atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire fait intervenir une myriade d'acteurs et de procédés. L'OIT a rejoint, en 2002, le groupe des Nations Unies pour le développement et elle s'emploie à définir les domaines où le programme d'activités concernant un travail décent peut apporter une contribution utile aux activités de développement national et mondial.

## Evénements nouveaux à l'OIT

### Coopération technique

27. L'ensemble des approbations pour 2002 va probablement s'élever à quelque 163 millions de dollars E.-U., les donateurs multi-bilatéraux représentant plus de 97 pour cent du financement extrabudgétaire de l'OIT. Bien que le montant total affecté à la coopération technique de l'OIT soit en augmentation, deux préoccupations demeurent néanmoins pour les années à venir:
- le financement multi-bilatéral dépend, pour une grande part, d'un petit nombre de partenaires donateurs. Le Bureau devrait diversifier et augmenter le nombre de ses donateurs, et améliorer sa capacité en termes de mobilisation des ressources. Le Bureau a mis au point deux grandes stratégies qui consistent, d'une part, à trouver de nouvelles occasions de financement au niveau local, traduisant ainsi une volonté de décentralisation du financement et, d'autre part, à consolider ses relations avec les donateurs actuels en lançant des programmes de partenariat étalés sur plusieurs années;
  - il s'avère désormais nécessaire d'innover et de concevoir de nouveaux programmes en plus des programmes phares de l'OIT. La coopération technique pourrait, dans les années à venir, embrasser de nouveaux domaines à savoir la migration, l'emploi des jeunes et l'économie informelle.
28. Fin 2002, les estimations de prestations dans le cadre de la coopération technique pour 2002-03, sont sensiblement supérieures à celles initialement prévues pour la période biennale dans le programme et budget pour 2002-03: à savoir un total de 215,1 millions de dollars contre 188,5 millions de dollars. Cette tendance est due essentiellement à l'augmentation sensible des approbations par rapport aux années précédentes et aux prévisions initiales. Cette évolution positive est encore renforcée par le fait que l'augmentation ne se limite pas au travail des enfants, mais s'étend à tous les objectifs et de manière plus flagrante au secteur de l'appui à la politique de l'emploi et à celui des gouvernements et institutions de dialogue social, pour lesquels les donateurs ont manifesté un intérêt bien supérieur aux prévisions initiales. Toutefois, on se demande non sans

inquiétude si toutes ces prestations en augmentation vont bien se réaliser. Ainsi, les récents troubles sociaux en Côte d'Ivoire ont affecté les bureaux régionaux de l'OIT à Abidjan, ce qui risque d'avoir une incidence sur la capacité de l'OIT à fournir les prestations prévues dans le cadre des projets de coopération technique en Afrique.

29. Des informations détaillées sur le programme de coopération technique de l'OIT figurent dans les rapports annuels présentés au Conseil d'administration en novembre. Le rapport le plus récent est le *Programme de coopération technique de l'OIT, 2001-02*, document GB.285/TC/1.

## La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

30. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a été créée par le Conseil d'administration du BIT en février 2002. Elle est coprésidée par M<sup>me</sup> Tarja Halonen, Finlande, et par M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie. Cette commission a été créée pour répondre aux besoins des gens face aux changements sans précédent que la mondialisation a introduits dans leur vie, dans celle de leurs familles et dans la société dans laquelle ils vivent.

31. Les objectifs généraux de la commission sont les suivants:

- définir des politiques de mondialisation qui réduisent la pauvreté, favorisent la croissance, l'emploi et le développement d'économies ouvertes, et s'emploient à promouvoir le travail décent;
- définir des politiques qui rendront la mondialisation bénéfique pour tous d'une manière acceptable et jugée équitable par tous les pays et, à l'intérieur des pays, par tous les individus;
- aider la communauté internationale à parvenir à plus de cohérence afin que les politiques adoptées permettent de promouvoir à la fois les objectifs économiques et les objectifs sociaux.

32. La commission a tenu ses premières réunions en mars, mai et octobre 2002 et devrait présenter son rapport définitif d'ici fin 2003. L'OIT fournit à la commission des services de secrétariat financés par le budget ordinaire.

Un montant de 2 800 000 dollars provenant de l'excédent de 2000-01 sert à financer les services d'appui à la commission en 2002-03.

## Création du Département de l'intégration des politiques

33. Le Département de l'intégration des politiques est devenu opérationnel début 2002 avec, pour tâche, de donner à l'équipe de direction un appui technique et analytique en matière d'intégration des politiques. Ce département et ses unités travaillent en étroite collaboration avec les secteurs techniques, les programmes régionaux et les autres unités ayant des responsabilités transversales, afin de fournir des produits essentiels. Le département propose un cadre concret, un soutien technique et un mécanisme institutionnel qui aident les différentes unités techniques à œuvrer ensemble à la réalisation d'objectifs communs. Les sujets traités en 2002 incluent la réduction de la pauvreté et le travail décent, les investissements étrangers directs et les zones franches d'exportation. Le

département a également mis sur pied le groupe de travail interne sur l'économie informelle.

34. Le besoin d'une approche mieux intégrée des politiques sociales et économiques est ressenti au niveau tant national qu'international. Le département conduit l'analyse des questions mondiales et nationales qui ont un rapport avec le programme d'activités de l'OIT concernant un travail décent, et il soutient la participation de l'OIT aux débats mondiaux sur l'intégration des politiques sociales et économiques. En collaboration avec les régions, le département appuie les programmes pilotes sur le travail décent au niveau national et s'emploie à mettre au point une approche intégrée des DSRP. De manière plus générale, le rôle du département consiste à identifier et à améliorer les liens intersectoriels et à donner une plus grande cohérence au travail du Bureau, en partenariat avec d'autres services s'occupant de la gestion et des questions intersectorielles au sein de l'OIT. Pour ce faire, il s'efforce d'améliorer les liens et la cohésion entre l'agenda mondial et celui de l'OIT.
35. L'Unité du développement et de l'analyse des statistiques du département a commencé à travailler sur la mise au point d'indicateurs statistiques afin de mesurer l'étendue et les types de progrès réalisés dans la réduction des déficits du travail décent. Le département poursuit également l'œuvre du Bureau de statistique, à savoir produire, rassembler, analyser et diffuser des informations statistiques sur toute une série de produits, de même que concevoir une approche intégrée des bases statistiques sur lesquelles s'appuie l'Agenda du travail décent.
36. Trois postes du nouveau département ont été décentralisés vers les régions (Afrique, Amériques et Asie-Pacifique). Cette décentralisation a permis à l'OIT de créer de nouveaux domaines d'action; c'est ainsi qu'elle a lancé de nouvelles activités portant sur les incidences de la mondialisation en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## **Décisions clés du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail**

### ***Economie informelle***

37. Lors de sa 90<sup>e</sup> session (juin 2002), la Conférence a adopté une résolution concernant le travail décent et l'économie informelle. Lors de sa session de novembre 2002, le Conseil d'administration du BIT a examiné le travail récent sur l'économie informelle et les plans établis par le Bureau pour donner suite aux conclusions de la Conférence (GB.285/7/2). Il s'agit notamment de créer un groupe de travail sur l'économie informelle, à l'échelle du Bureau, qui servira de forum pour échanger les informations et pour identifier les bonnes pratiques au travail mises en œuvre par les secteurs et les régions. La mise à exécution de ce plan a nécessité un petit transfert de ressources au cours de la période biennale actuelle, ainsi que le recours à des fonds excédentaires. Le Bureau est à la recherche d'un financement extrabudgétaire.

### ***La relation de travail***

38. Le Conseil d'administration ayant décidé, en 2001, d'avoir une discussion générale sur le champ de la relation de travail lors de la Conférence internationale du Travail en 2003, le Bureau a entrepris la préparation d'un rapport pour la Conférence. D'autres ressources ont été allouées au cours de l'année 2002 pour faciliter les consultations à ce sujet avec les employeurs, les travailleurs et les gouvernements.

## **Consolidation des normes maritimes**

39. La décision prise par le Conseil d'administration en 2001 de s'attaquer à un vaste projet consistant à refondre les conventions et recommandations maritimes en un seul instrument s'avère impliquer un travail bien plus complexe que prévu initialement. Le nombre d'instruments en cause et la création d'un mécanisme plus moderne de contrôle, d'application et de mise à jour vont avoir des incidences significatives sur les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Par conséquent, les mandants ont ouvert la voie en assurant un travail préparatoire plus important et en organisant des réunions d'experts qui, de fait, ont réclamé davantage de supports techniques de la part du Bureau.

## **Tripartisme et dialogue social**

40. Lors de sa 90<sup>e</sup> session (juin 2002), la Conférence a adopté une résolution sur le tripartisme et le dialogue social. Un rapport à ce sujet ainsi que sur la suite que l'OIT propose de donner à été présenté au Conseil d'administration en novembre 2002 (GB.285/7/1). Dans sa décision, le Conseil d'administration a demandé que le Directeur général établisse un plan d'action pour veiller à ce que les activités de l'OIT tiennent bien compte du tripartisme et du dialogue social au cours de la période biennale actuelle et de celle de 2004-05, et que les rapports finaux d'exécution concernant les deux périodes biennales fournissent des informations détaillées sur la manière dont la résolution a été appliquée au sein de l'OIT. Ces activités sont décrites dans les Propositions de programme et de budget pour 2004-05.

## **Décision relative à l'utilisation de l'excédent du budget ordinaire 2000-01**

41. Le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail ont approuvé la décision du Directeur général de conserver une partie de l'excédent de 2000-01 en juin 2002. Ces fonds serviront à répondre aux besoins spécifiques inhérents au cadre stratégique pour ces quatre prochaines années. Le recours à ce financement permet au Bureau de répondre aux demandes supplémentaires et inattendues (telles que les situations de crise en Colombie et en Palestine) sans devoir procéder à une réduction dans les objectifs déjà planifiés, et il permet d'augmenter la valeur des investissements réalisés dans le cadre stratégique.

## **Objectif stratégique n° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail**

42. Le Programme et budget pour la période biennale 2002-03 a défini deux stratégies essentielles pour réaliser cet objectif:
- moderniser et renforcer le système normatif pour qu'il corresponde aux réalités actuelles du marché du travail;
  - faire prendre conscience aux Etats et à la communauté internationale que le dialogue social et le tripartisme sont la façon la plus productive de régler les questions économiques et sociales qui créent des déficits persistants de travail décent dans les Etats Membres.

43. Au cours de la présente période biennale, d'amples perspectives de promotion des normes internationales du travail se sont ouvertes. On étudie la possibilité d'utiliser ces normes pour renforcer le volet sur le travail décent des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'accent est mis sur l'égalité entre les sexes, en particulier par le contrôle de l'application des conventions n<sup>os</sup> 100, 111 et 156, et des conventions relatives à la protection de la maternité. Des activités liées aux instruments sur le milieu de travail et aux conventions sur l'inspection et l'administration du travail vont dans le sens de la protection de l'environnement. Les dispositions de plusieurs conventions sont importantes pour lutter contre le VIH/SIDA. Tous ces moyens sont mobilisés pour promouvoir une politique de développement qui repose sur les droits fondamentaux.

**Objectif opérationnel 1a: Les Etats Membres donnent effet aux principes et droits relatifs à la liberté syndicale, à la négociation collective et à l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination dans l'emploi et la profession**

Indicateurs	Cibles
<p><b>1a.1.</b> Etats Membres qui ont ratifié:</p> <p>i) les huit conventions fondamentales;</p> <p>ii) au moins une convention dans chacune des quatre catégories de principes et droits fondamentaux</p>	<p>i) 50 pour cent des Etats Membres (87);</p> <p>ii) 135 Etats Membres.</p>
<p><b>1a.2.</b> Etats Membres dans lesquels sont observés des changements positifs, tels que consignés dans l'introduction des Experts-conseillers à la compilation des rapports annuels sur la Déclaration.</p>	20 Etats Membres.
<p><b>1a.3.</b> Etats Membres qui ont commencé de mettre en œuvre des activités de coopération technique tenant compte des spécificités hommes-femmes qui répondent concrètement aux besoins ou problèmes identifiés dans les rapports soumis au titre de la Déclaration, l'Introduction des Experts-conseillers et les plans d'action adoptés par le Conseil d'administration.</p>	20 Etats Membres.

44. Services consultatifs techniques, activités d'information et de renforcement des capacités et coopération technique sont les services de base que le Bureau fournit pour promouvoir la ratification puis l'application des conventions fondamentales de l'OIT. Depuis janvier 2002, 15 Etats Membres ont ratifié les huit conventions fondamentales et cinq autres le feront au cours de la période biennale. Par ailleurs, cinq autres Etats Membres ont ratifié au moins une convention dans chacune des quatre catégories de principes et droits fondamentaux. Pour atteindre la cible de 135 Etats Membres, les ratifications de six autres Etats Membres sont nécessaires.
45. Trois éléments principaux composent la stratégie qui vise à aider les Etats Membres à donner effet aux principes et droits relatifs à la liberté syndicale, à la négociation collective et à l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination dans l'emploi et la profession:
- des rapports annuels sur les situations dans lesquelles une ou plusieurs conventions fondamentales n'ont pas encore été ratifiées;
  - un rapport global annuel sur l'application de l'un des principes et droits fondamentaux; et

- les plans d'action qui en découlent en vue d'une coopération technique.
46. Dans le cadre de la stratégie destinée à favoriser des changements positifs dans l'application des principes et droits fondamentaux au travail dans les Etats Membres, une assistance est fournie pour instaurer la confiance nécessaire à d'éventuelles ratifications dans les pays qui ne sont pas encore liés par l'ensemble des conventions fondamentales. Des organisations nationales d'employeurs et de travailleurs sont mobilisées grâce à des activités d'information, de sensibilisation et de formation. Des discussions en vue de la ratification par la Chine des conventions relatives au travail forcé ont été entamées. Un premier séminaire s'est tenu le 3 janvier 2002 pour faire mieux comprendre les paramètres du travail forcé et pour convenir de l'action à mener. Dans la République islamique d'Iran, les activités de promotion de la Déclaration et des conventions se poursuivent – travaux consultatifs sur la liberté syndicale et la négociation collective, et missions visant à améliorer l'application de certaines conventions.
47. Les initiatives prises en 2001-02 pour intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans les projets de coopération technique, en améliorant la conception des projets, les indicateurs et les cibles et en formant les directeurs de projet aux questions d'égalité, commencent à porter leurs fruits. Une assistance est fournie pour sensibiliser les organisations de travailleurs et d'employeurs aux objectifs de l'égalité entre les sexes et pour surmonter les obstacles législatifs et pratiques à la réalisation de l'égalité de chances et de traitement entre hommes et femmes. Dans plusieurs pays des cinq régions, on aide les gouvernements à mener des études sur la nature et la localisation du travail forcé qui tiennent compte de la situation des hommes et des femmes, dans le cadre du nouveau Programme d'action spécial visant à combattre le travail forcé. Ce programme est devenu opérationnel au début de 2002. On aide aussi les gouvernements à entreprendre des activités de sensibilisation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs sur les quatre principes de la Déclaration.
48. L'élaboration des rapports globaux au titre de la Déclaration se poursuit. Le rapport de 2002 *Un avenir sans travail des enfants* a été examiné en juin 2002 à la Conférence internationale du Travail. Le rapport global de 2003 porte sur l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Dans le même temps, le Bureau cherche à réorganiser les activités relatives à l'Examen annuel afin d'en rendre l'analyse plus utile.
49. Au vu des résultats intermédiaires enregistrés au titre de l'indicateur 1a.2, il a été suggéré de le modifier de façon à y introduire des critères plus explicites pour évaluer les progrès accomplis. Il est tenu compte de cette suggestion dans le Programme et budget pour la période biennale 2004-05.

#### Conseil de coopération du Golfe

Comme suite à l'accord conclu en octobre 2001 entre le BIT et les pays du Conseil de coopération du Golfe, le Bureau a collaboré avec plusieurs des pays du Golfe. En Arabie saoudite, les missions réalisées au début de 2002 ont débouché sur un réexamen de la législation nationale qui visait la question des comités de travailleurs et l'adoption de réglementations pour permettre aux travailleurs nationaux et étrangers d'établir des comités dans les lieux de travail comptant 100 travailleurs ou plus. Une réunion pour faire mieux connaître les engagements du gouvernement au titre de la Déclaration et des normes qu'il a ratifiées s'est tenue en janvier 2003. Dans les Emirats arabes unis, une réunion nationale a permis de discuter ouvertement de la liberté syndicale et de formuler des suggestions en vue d'une législation dans ce domaine. Au Qatar, une réunion nationale a examiné les principes et droits fondamentaux sous l'angle de la mondialisation et du travail décent. A Bahreïn, diverses activités du BIT ayant trait à la législation du travail et à des questions relatives à l'emploi ont contribué à ce que le gouvernement adopte, en septembre 2002, la première législation du Golfe sur les syndicats. Ces initiatives montrent comment le suivi de la Déclaration a permis de définir des domaines d'action très utiles et, avec les acteurs nationaux, d'aider les pays à progresser dans l'application des principes et droits fondamentaux au travail.

**Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2002-03 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)**

	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires pour la période biennale	Fonds provenant de l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2002-03	17 450 000	–
Ajustement au 31 décembre 2002	12 677 000	511 010
Variation	– 4 773 000	511 010

Note: Les fonds de l'excédent de 2000-01 sont utilisés dans les régions pour donner effet aux normes du travail, par exemple en Colombie. On disposera de plus d'informations à la fin de la période biennale, puisque la programmation n'a commencé qu'à la fin de 2002. Les variations des projections concernant les dépenses de coopération technique reflètent des estimations revues sur la base des informations disponibles à la fin de 2002.

**Objectif opérationnel 1b: Le travail des enfants, et en priorité ses formes les plus intolérables, est progressivement éliminé, et des solutions de rechange sont proposées aux enfants et aux familles**

Indicateurs	Cibles
<b>1b.1.</b> Etats Membres qui ont ratifié: i) la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; ii) la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.	i) 30 Etats Membres supplémentaires; ii) 65 Etats Membres supplémentaires.
<b>1b.2.</b> Etats Membres menant des études nationales quantitatives et qualitatives sur l'ampleur du travail des enfants.	32 Etats Membres supplémentaires.
<b>1b.3.</b> Etats Membres qui formulent des politiques et programmes assortis de calendriers précis pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, compte tenu du cas particulier des enfants de sexe féminin.	20 Etats Membres supplémentaires.
<b>1b.4.</b> Enfants bénéficiant directement de l'action de l'OIT, en ce qui concerne en particulier les pires formes de travail des enfants et les enfants de sexe féminin.	1 million.

- 50.** En juin 2002, dix ans après le lancement d'une campagne mondiale contre le travail des enfants, le BIT a publié une étude qui fera date. *Un avenir sans travail des enfants, rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*<sup>3</sup>, est à ce jour le document le plus complet du Bureau sur ce sujet. Il présente les initiatives prises partout dans le monde, à l'échelle locale, nationale et internationale, pour répondre aux appels en faveur de l'abolition du travail des enfants, en particulier ses pires formes.
- 51.** En 2002, le Programme focal sur le travail des enfants (IPEC) a conservé une aide des donateurs ample et diversifiée. Cela étant, il est confronté au fait que les Etats Membres de l'OIT demandent de plus en plus d'aide pour pouvoir donner effet à la ratification des

<sup>3</sup> Conférence internationale du Travail, 90<sup>e</sup> session, 2002. ISBN 92-2-112414-9.



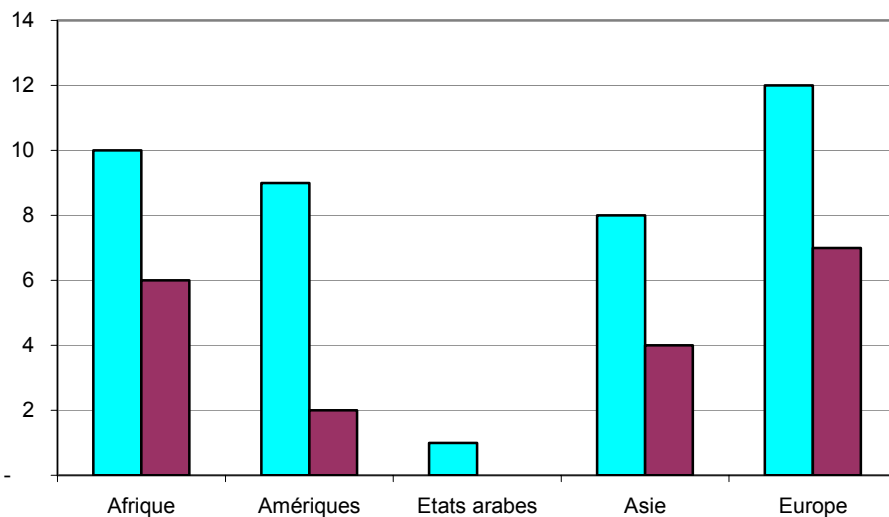
conventions n<sup>os</sup> 182 ou 138, ou pour intensifier les activités dans les pays qui souhaitent étendre le programme. Obtenir des ressources de donateurs au niveau international continue d'être la priorité de l'IPEC, et de nouvelles approches pour mobiliser des ressources seront examinées puis mises en œuvre. Ces dernières années, il y a eu de plus en plus de cas, à l'échelon local, d'importants partages de coûts avec des institutions homologues, tant publiques que privées, aux fins de divers projets.

- 52.** La campagne tendant à la ratification universelle de la convention (n<sup>o</sup> 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, a donné à la lutte générale contre le travail des enfants un nouvel élan et une nouvelle portée en attirant l'attention du monde entier sur ses pires formes. A la fin de décembre 2002, 132 des 175 Etats Membres de l'OIT avaient ratifié la convention n<sup>o</sup> 182, 19 ratifications ayant été enregistrées en 2002. De fait, l'objectif de ratifications en 2002-03 (65 autres Etats Membres) était déjà dépassé au début de la période biennale: le nombre plus élevé de ratifications en 2000-01 a fait qu'il ne restait à la fin de cette période que 62 Etats Membres. D'ici à la fin de 2003, presque tous les Etats Membres véritablement en mesure de le faire auront ratifié la convention. Par conséquent, les indicateurs dans ce domaine ont été modifiés dans le programme et budget pour 2004-05 de façon à mettre l'accent sur d'autres aspects des activités que l'OIT déploie pour lutter contre le travail des enfants. Les progrès réalisés dans la ratification de la convention (n<sup>o</sup> 138) sur l'âge minimum, 1973, ont également été satisfaisants puisqu'à la fin de 2002, 120 Etats Membres l'avaient ratifiée. Le rythme de ratification de cette convention se ralentit également: de nombreuses ratifications avaient été enregistrées au cours de la période biennale précédente (32, alors que la cible était 20). En 2002, on a compté quatre ratifications supplémentaires.

### Ratifications de la convention n° 182

■ Cible pour 2002-03 (base de données sur les objectifs par unité) ■ Ratifications effectuées du 1er janvier au 25 octobre 2002

Nombre de pays



53. L'IPEC et d'autres unités du Bureau collaborent étroitement en ce qui concerne les aspects normatifs du travail des enfants et l'application des conventions utiles. Beaucoup de programmes de l'OIT ont collaboré aux activités sur le travail des enfants qui portent également sur d'autres priorités de l'OIT – amélioration de la santé et de la sécurité au travail, développement de l'emploi et dialogue social. En 2002, les contacts se sont resserrés entre les spécialistes des normes en poste dans les régions et les conseillers juridiques de l'IPEC afin d'aider de façon aussi efficace et cohérente que possible les mandants de l'OIT en matière de ratification, de législation nationale et de mise en œuvre. L'IPEC contribue aussi au contrôle de l'application des conventions relatives au travail des enfants qu'effectuent les organes de contrôle de l'OIT, comme la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.
54. L'accent étant passé de la ratification à la mise en œuvre de ces conventions, le BIT s'efforce en particulier de sensibiliser à cette fin les Etats Membres et de les conseiller en matière juridique et d'action à suivre. On mentionnera, parmi les initiatives importantes de 2002, les suivantes:
- La campagne «**Carton rouge au travail des enfants**» a été lancée à l'occasion de la coupe d'Afrique des Nations qui a commencé le 19 janvier 2002 à Bamako (Mali). La campagne a tiré parti du succès de cet événement pour sensibiliser le plus grand nombre possible au travail des enfants et pour encourager les gens à appuyer le mouvement mondial qui s'y oppose. On estime à 17 millions le nombre de personnes qui ont reçu le message dans les seuls Kenya et Zambie. En Egypte et au Ghana, la campagne a connu un tel succès qu'elle sera reconduite lors de nombreuses autres compétitions de football et manifestations.
  - L'Union interparlementaire et le BIT ont publié un **Manuel à l'intention des parlementaires** intitulé «Eradiquer les pires formes de travail des enfants: guide pour la mise en œuvre de la convention n° 182 de l'OIT». Le manuel a été présenté à la 283<sup>e</sup> session du Conseil d'administration en mars 2002, ainsi qu'à la communauté parlementaire mondiale lors d'une réunion sur les pires formes de travail des enfants. Les deux organisations ont tenu cette réunion à l'occasion de la conférence de l'Union interparlementaire qui, à l'invitation du Parlement marocain, a eu lieu à Marrakech le même mois. Le manuel vise à fournir aux décideurs les outils nécessaires pour que, dans des situations locales diverses, ils puissent appliquer effectivement la législation internationale sur le travail des enfants.
  - Le 12 juin 2002, l'OIT a lancé officiellement la «**Journée mondiale contre le travail des enfants**». Cette journée sera célébrée chaque année pour renforcer le soutien à la campagne mondiale contre le travail des enfants et servira aussi à dynamiser le mouvement mondial croissant de lutte contre le travail des enfants.
  - En juin 2002, l'IPEC a lancé une nouvelle **Initiative de mobilisation sociale par l'éducation (SCREAM)** en vue d'aider les éducateurs à faire mieux comprendre et connaître aux jeunes le travail des enfants.
55. L'accent ayant été mis sur l'assistance technique à apporter en vue de la mise en œuvre des conventions ratifiées, les mandants demandent de plus en plus une assistance à des fins de recherche et de collecte de données. Dans le cadre du **Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants**, IPEC-SIMPOC, on recense actuellement 32 enquêtes nationales sur le travail des enfants qui en sont à différents stades. En outre, 38 évaluations rapides, menées dans 19 pays et dans une région frontalière, sur diverses formes de travail des enfants ont été achevées en 2002. La stratégie de l'IPEC destinée à améliorer la collecte de données et la capacité de recherche des Etats Membres prévoit aussi de renforcer la fonction qu'a le programme de centralisation et de diffusion des

recherches et des bonnes pratiques sur ce sujet. Le SIMPOC a lancé ou mené à bien plusieurs initiatives en 2002. On mentionnera entre autres de nouvelles estimations globales sur le travail des enfants, une étude sur les liens entre le VIH/SIDA et le travail des enfants dans quatre pays de l'Afrique subsaharienne et un soutien technique aux études menées sur le travail des enfants dans les plantations de cacao de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, LABORDOC, la base de données bibliographiques du BIT, contient quelque 2 000 références au travail des enfants.

56. Le rôle du BIT passe de l'exécution directe de projets à la prestation de services consultatifs en faveur des pays qui élaborent des politiques et des programmes concrets, notamment des **programmes assortis de délais**. L'un des principaux aspects de cette stratégie est la collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs.
57. En 2002, les trois premiers programmes nationaux assortis de délais à El Salvador, au Népal et dans la République-Unie de Tanzanie sont passés de la préparation à la mise en œuvre. L'expérience acquise au stade de la préparation – collecte d'informations et consultation des partenaires – a été très instructive. Ce type de programme s'étend maintenant à de plus en plus de pays. L'élaboration de programmes nationaux a été menée à bien dans la République dominicaine et aux Philippines et est sur le point d'aboutir en Equateur. Récemment, le Bangladesh a reçu l'approbation financière nécessaire pour engager la préparation et une partie de la mise en œuvre de son prochain programme assorti de délais. Des activités préparatoires en sont à divers stades au Costa Rica, en Indonésie, à Madagascar, au Pakistan, au Sénégal et en Turquie. L'IPEC prépare l'avenir en élaborant les programmes assortis de délais, nationaux et sous-régionaux, actuels ou futurs, de façon à renforcer les capacités de ses principaux partenaires et à développer la base de connaissances nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes.
58. En 2002, l'initiative pour la création de réseaux, qui a été lancée l'année précédente, a beaucoup progressé. Ce projet a pour objectif de stimuler la création de réseaux – nationaux, régionaux, interrégionaux, voire mondiaux – d'institutions et d'associations techniquement compétentes et résolues en vue de renforcer la lutte contre le travail des enfants. Cette stratégie prévoit la création de réseaux ou une aide en faveur de ceux déjà en place. A ce jour, deux réseaux interrégionaux sont en train de se constituer, l'un sur la politique de développement, l'autre sur les formes dangereuses de travail des enfants. L'un et l'autre prennent en compte les questions d'égalité entre les sexes.
59. L'OIT établit des partenariats plus étroits avec des organisations d'employeurs et de travailleurs et avec d'autres institutions et groupes qui ont pour objectif commun d'éliminer le travail des enfants. Le 10 mai 2002, l'OIT, l'UNICEF et le HCR ont organisé une réunion à New York pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants pour évoquer la traite des enfants et examiner la façon de la combattre. Lors de cette réunion, qui était destinée à informer les dirigeants et les décideurs du monde entier, les organisateurs ont attiré l'attention sur certaines des mesures prises par l'OIT et l'UNICEF pour prévenir la traite et réinsérer ceux qui en sont victimes.
60. Un million d'enfants devraient bénéficier directement de l'action de l'OIT, c'est la cible qui a été fixée pour la présente période: la mesure de l'impact a été élargie de façon à inclure tant les bénéficiaires indirects que directs. Des efforts sont déployés pour que les interventions soient économiquement efficaces, abordables et faciles à reproduire de façon à ce qu'un montant minimum de ressources suffise pour garantir l'ensemble des services nécessaires pour retirer un enfant du travail. Les crédits budgétaires affectés à l'action

directe en 2002-03 permettront de fournir pendant cette période 500 000 unités de services directs<sup>4</sup>.

61. Cette approche axée sur le développement s'attaque plus expressément aux causes fondamentales du travail des enfants. Elle se traduit par des changements susceptibles d'intensifier l'éventuel impact sur les bénéficiaires. Elle renforce également la durabilité des actions menées car elle permet de doter les pays et les institutions des capacités nécessaires pour analyser de façon continue la situation du travail des enfants et pour élaborer des mesures appropriées. Le défi pour l'IPEC sera d'évaluer dans quelle mesure les enfants et leurs familles tirent parti des conditions qui ont été créées, compte étant tenu du fait que certains des effets de son action sur les enfants n'apparaissent qu'à moyen ou à long terme.

**Reformulation des projections en matière  
de coopération technique et utilisation prévue  
en 2002-03 de l'excédent de 2000-01  
(en dollars E.-U.)**

	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires pour la période biennale	Fonds provenant de l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2002-03	60 000 000	–
Ajustement au 31 décembre 2002	78 193 000	–
Variation	18 193 000	–

Note: On prévoit une augmentation de 30 pour cent du taux d'exécution dans ce domaine en 2002-03, par suite d'une amélioration de l'administration et de l'intérêt persistant des donateurs. Il n'a pas été alloué de ressources de l'excédent de 2000-01 à ce domaine pour 2002-03.

<sup>4</sup> Des ensembles de services différents sont nécessaires pour les activités de prévention, de retrait d'enfants du travail et de réinsertion. On a donc dénombré les unités de service et non les enfants qui en bénéficient.

**Objectif opérationnel 1c: Des services sont fournis aux organes de contrôle, aux mandants, au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail, pour le contrôle des normes existantes et l'établissement de nouvelles normes**

Indicateurs	Cibles
1c.1. Amélioration des activités normatives de l'OIT.	i) Adoption d'un programme d'action sur les normes relatives à la sécurité et à la santé au travail; ii) considération par le Conseil d'administration de débats similaires dans deux domaines supplémentaires à l'horizon 2004-05.
1c.2. Rapports traités pour soumission à la commission d'experts.	90 pour cent des rapports reçus.
1c.3. Plaintes examinées par le Comité de la liberté syndicale.	Premier examen des plaintes intervenant dans les douze mois suivant leur réception.
1c.4. Taux de réponse des gouvernements pour chacune des sessions des organes de contrôle.	70 pour cent pour chaque session de la commission d'experts.
1c.5. Améliorations concernant l'application des conventions fondamentales dont la commission d'experts a pris note pendant la période biennale	avec <i>satisfaction</i> – 20 cas; avec <i>intérêt</i> – 90 cas.
1c.6. Cas de progrès dans l'application des conventions autres que les conventions fondamentales dont la commission d'experts a pris note pendant la période biennale.	avec <i>satisfaction</i> – 40 cas; avec <i>intérêt</i> – 200 cas.
1c.7. Cas de progrès dont le Comité de la liberté syndicale a pris note pendant la période biennale.	50 cas.

**Moderniser et réorienter les normes de l'OIT**

En mars 2002, le Groupe de travail sur la politique de révision des normes de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail a achevé sa révision du statut des normes internationales du travail. Le groupe de travail a conclu ce qui suit:

- 71 conventions, cinq protocoles et 73 recommandations sont à jour et constituent donc des cibles prioritaires de promotion;
- 24 conventions et 14 recommandations devraient être révisées; et
- 55 conventions et 30 recommandations sont dépassées.

En outre, 19 recommandations ont été remplacées par des instruments plus récents et cinq conventions et 20 recommandations dépassées ont été retirées par la Conférence. Il ressort de cette révision que l'OIT progresse considérablement dans la modernisation de son système de normes et qu'elle est maintenant en mesure de donner à ses mandants tripartites une idée plus claire de ce qu'est un ensemble d'outils efficaces et pertinents pour pouvoir avancer vers un monde du travail dans lequel chacun aura un travail décent.

62. Cet objectif opérationnel, tel qu'il est énoncé, correspond aux résultats que le Bureau escompte en contribuant au fonctionnement effectif du système normatif et de contrôle. Les objectifs fixés pour accroître l'application ou l'impact des normes et d'autres instruments internationaux de l'OIT sont contenus dans d'autres objectifs opérationnels – nombre de ratifications et application dans la pratique des conventions fondamentales et autres normes.

63. Les indicateurs et cibles établis au titre de cet objectif se divisent en deux catégories. Ils mettent ainsi en évidence sa dualité: fournir des services effectifs pour que les normes soient dans la pratique un facteur de progrès dans les Etats Membres.
64. Les indicateurs 1c.1, 1c.4, 1c.5, 1c.6 et 1c.7 mesurent les progrès accomplis dans l'application et la mise en œuvre des conventions et d'autres instruments. Dans ces cas, ce sont les changements de politique d'Etats Membres, que différentes commissions ou comités ont enregistré dans le cadre de la procédure de contrôle, qui sont pris en compte. L'accroissement du nombre total de ratifications permet de mesurer d'une façon plus générale les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans l'acceptation et l'utilisation des normes internationales du travail. La hausse récente du nombre de ratifications est liée en partie au nombre plus élevé de pays – beaucoup des nouveaux Etats de l'Asie centrale et de l'Asie de l'Est ont choisi résolument de ratifier les normes du travail – et aux campagnes de ratification des conventions fondamentales.

Ratifications des conventions de l'OIT						
	Conventions fondamentales (8) – 147 ratifications en moyenne par convention			Autres conventions (175) – 33 ratifications en moyenne par convention		
			//		Total	
2002	1 182		//		5 905	7 087
2001	1 149		//		5 856	7 005
2000	1 053		//		5 798	6 851
1999	936		//		5 675	6 611
1998	879		//		5 612	6 491

Source: Base de données APPLIS, BIT.

#### **Caraïbes: stratégie visant à améliorer les activités d'établissement et de soumission de rapports**

Le BIT œuvre aux Caraïbes pour que les exigences liées aux normes correspondent mieux aux activités et aux besoins actuels des mandants. Pour dissiper l'impression que l'établissement de rapports est une obligation bureaucratique et que les documents élaborés de la sorte ont une utilité restreinte sur le plan interne, des experts travaillent avec les ministères et les partenaires sociaux à l'élaboration de méthodes de contrôle et d'établissement de rapports qui répondent aux besoins nationaux. Les experts mettent en évidence les liens entre les normes et les questions techniques visées de façon à faire mieux comprendre la pertinence des normes pour l'ensemble de ces questions. Promouvoir une participation accrue et une formation plus approfondie des organisations d'employeurs et de travailleurs est l'un des éléments essentiels de cette stratégie, de même que le renforcement des capacités des fonctionnaires responsables.

### Amériques: renforcement des capacités des magistrats

Renforcer les capacités des magistrats nationaux pour qu'ils comprennent et puissent appliquer les normes internationales du travail est une stratégie essentielle de l'OIT. On citera pour 2002 les exemples suivants:

- formation de 100 juges et autres magistrats au Pérou;
- au Chili, des cours sur les normes internationales du travail ont été dispensés à des juges, à d'autres magistrats et à des juristes. Ces cours ont accru l'intérêt pour l'application des normes internationales du travail et il a été demandé d'étendre les sessions de formation au reste du pays;
- on a demandé au BIT de réaliser une analyse comparée de la législation du travail des Etats-Unis et de celle du Chili. Cette analyse a servi de base pour examiner les aspects judiciaires et du travail de l'accord de libre-échange que les deux pays ont conclu en décembre 2002.

65. Les indicateurs 1c.2 et 1c.3 montrent les résultats du Bureau en ce qui concerne les rapports et les plaintes qu'il examine et les données qu'il recueille. Bien que le Bureau ne maîtrise pas les données apportées dans ces procédures – il a noté, entre autres, que les plaintes qu'il reçoit pour examen sont de plus en plus complexes – des cibles ont été fixées pour que les documents élaborés aux fins des procédures de contrôle soient plus actuels et plus complets, ce qui est nécessaire pour que le premier ensemble d'indicateurs ait de bons résultats. Il y a eu des améliorations mais on enregistre à la fois une accumulation de rapports et un nombre important de premiers rapports sur l'application des conventions fondamentales qui ont été récemment ratifiées.

66. Le bilan des indicateurs et cibles actuels pour le présent objectif a conduit à de profondes modifications pour 2004-05, de façon à faire apparaître l'impact des normes. Le BIT continuera de fixer des cibles internes à caractère administratif en vue du traitement rapide et efficace des rapports.

### **Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2002-03 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)**

	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires pour la période biennale	Fonds provenant de l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2002-03	2 950 000	–
Ajustement au 31 décembre 2002	4 139 000	1 160 000
Variation	1 189 000	1 160 000

Note: Les fonds de l'excédent de 2000-01 servent à fournir les compétences supplémentaires requises pour élaborer une approche intégrée des activités normatives ainsi qu'un instrument maritime consolidé. Ils sont aussi utilisés pour traiter un arriéré de rapports.

### **Objectif stratégique n° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables**

67. L'objectif stratégique de l'OIT concernant l'emploi fait de l'objectif n° 2 un des éléments fondamentaux du travail décent. Le chômage et le sous-emploi et les distorsions dans l'accès à l'emploi fondées sur le sexe et d'autres formes de discrimination expliquent en



grande partie le déficit de travail décent. Le programme et budget pour la période biennale 2002-03 préconisait trois grands domaines d'intervention:

- l'adoption par les Etats Membres et les mandants de politiques de l'emploi efficaces et appropriées leur permettant d'élaborer et de mener eux-mêmes des stratégies de promotion du travail décent;
- l'accroissement de l'investissement des Etats Membres et des mandants dans la formation et l'amélioration des compétences afin que davantage d'individus puissent avoir accès à un emploi de meilleure qualité;
- l'utilisation active de politiques créatrices d'emplois dans tous les domaines: aide à la reconstruction à l'issue d'une crise, développement économique et investissement.

68. Les travaux menés par l'OIT à l'appui de cet objectif stratégique ont reçu un nouvel élan grâce au Forum mondial de l'emploi qui s'est tenu en novembre 2001 et qui a remporté un franc succès. L'*Agenda global pour l'emploi* établi pour l'occasion a orienté l'action de l'OIT, de ses partenaires et des mandants dans le monde entier. Cet agenda énonce une nouvelle stratégie en matière d'emploi dont les principaux éléments entrent en synergie pour enclencher un cercle vertueux caractérisé par la croissance de la productivité, de l'emploi et de la production. Tout comme l'économie, l'emploi et les politiques qui visent à encourager ou à limiter le travail décent se mondialisent. L'agenda donne également aux gouvernements, aux partenaires sociaux, aux institutions multilatérales et aux banques régionales de développement l'occasion de constituer des alliances et des partenariats au niveau mondial et de réunir ainsi leurs forces pour s'attaquer aux problèmes liés aux politiques macroéconomiques, aux stratégies de développement, aux politiques commerciales et à d'autres questions revêtant une importance capitale pour l'emploi mondial. Le forum et les discussions que le Conseil d'administration a consacrées par la suite à l'examen de l'*Agenda global pour l'emploi* ont permis de mieux cibler les activités de l'OIT et de les inscrire dans un contexte plus large, l'objectif étant de réformer en profondeur les institutions et systèmes qui influent le plus sur l'emploi.

69. L'examen consacré au travail décent et à l'économie informelle lors de la Conférence internationale du Travail de 2002, ainsi que la nouvelle recommandation sur la promotion des coopératives adoptée à cette occasion, traceront clairement la voie à l'OIT dans le domaine de l'emploi.

**Objectif opérationnel 2a: Appui à la politique de l'emploi: les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour analyser l'évolution de l'emploi et du marché du travail à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale, ainsi que pour élaborer, préconiser et mettre en œuvre des stratégies efficaces de promotion d'un emploi convenable pour les hommes et pour les femmes**

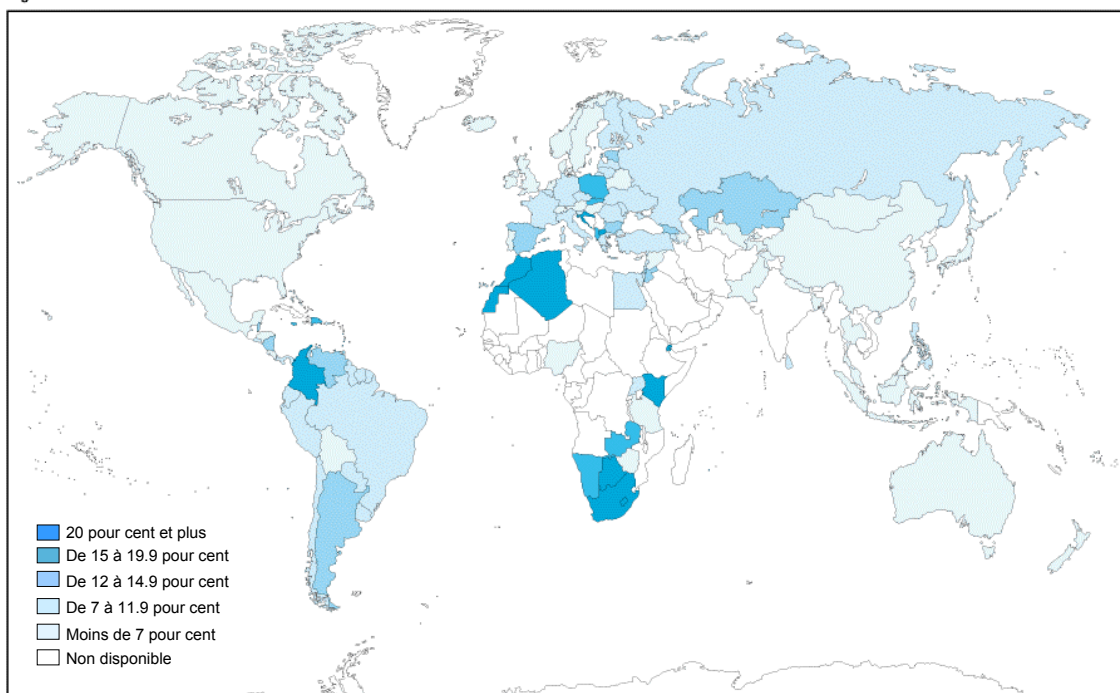
Indicateurs	Cibles
2a.1. Mandants de l'OIT qui utilisent la base de connaissances de l'Organisation.	Les mandants dans 30 Etats Membres.
2a.2. Politiques de l'emploi à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale qui tiennent compte des recommandations formulées par l'intermédiaire des services consultatifs de l'OIT.	La politique nationale de l'emploi dans six Etats Membres.

70. Bien que les indicateurs relatifs à cet objectif ne se réfèrent uniquement à l'utilisation de la base de connaissances de l'OIT et à l'impact des recommandations de l'Organisation, rien n'est possible dans ce domaine si cette dernière ne s'attache pas à entretenir et développer cette base de connaissances. C'est le travail d'analyse, qui porte notamment sur les questions et thèmes d'actualité, qui constitue la base des services consultatifs de l'OIT. Quand on voit à quel point les mandants sont demandeurs d'informations et de services et quel impact ces derniers ont sur eux, on ne peut être que convaincu de l'intérêt de ces activités. En 2002, le travail d'analyse s'est poursuivi dans quatre domaines principaux: i) les conséquences de la mondialisation sur l'emploi; ii) les politiques macroéconomiques et l'emploi; iii) l'analyse du marché du travail et les politiques en la matière; iv) la pauvreté, les revenus et les travailleurs pauvres. On trouvera ci-après à titre d'exemple les résultats de certains travaux de collecte, d'analyse et de diffusion de données.
71. Les indicateurs clés du marché du travail (ICMT), qui offrent une série complète d'indicateurs et d'analyses les plus récents sur le monde du travail, constituent une ressource précieuse pour les mandants. Ces indicateurs sont disponibles en version papier, sur CD-ROM et sur l'Internet. Sur la base d'un financement extrabudgétaire, certains mandants d'Amérique centrale, d'Afrique, d'Asie et d'Europe centrale bénéficient actuellement d'une aide pour la constitution de bases de données sur le marché du travail. Le but est d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative du marché du travail et de mieux cibler les politiques élaborées sur cette base.

### **Exemple de données fournies par les indicateurs clés du marché du travail**

72. La carte ci-dessous provient de la base de données en ligne du système ICMT. L'utilisateur peut accéder directement à des informations, par exemple sur le taux de chômage dans tous les pays comme c'est le cas en l'espèce, présentées sous la forme de tableaux ou au moyen d'une carte comme ici. Les mandants peuvent ainsi travailler à partir d'informations à jour facilement accessibles.
73. Le *Rapport sur l'emploi dans le monde* est le principal moyen dont dispose l'OIT pour faire connaître ses vues sur les questions d'emploi et sur l'évolution des marchés du travail dans le monde. Le rapport de 2001, *La vie au travail dans l'économie de l'information*, a continué d'être diffusé tout au long de l'année 2002 à l'occasion des séminaires organisés dans divers pays. Entre-temps a été mis en chantier le rapport de 2003, qui portera principalement sur les liens entre emploi, productivité et réduction de la pauvreté, un des thèmes centraux de l'*Agenda global pour l'emploi*.

Figure 8a



74. La participation de l'OIT au processus DSRP du Népal constitue un bon exemple de la manière dont l'Organisation utilise sa base de connaissances pour fournir des services consultatifs techniques. Sur la base d'un document détaillé mettant en avant l'importance de l'emploi pour le travail décent et la réduction de la pauvreté, la Commission nationale de planification du Népal a approuvé les recommandations de l'OIT et les stratégies proposées pour mettre en œuvre ces recommandations et les a incorporées dans le dixième plan quinquennal du pays. Un trait distinctif de l'approche retenue par l'OIT a été de faire participer les organisations de travailleurs et d'employeurs du Népal à tous les stades de l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur l'emploi et le travail décent. L'OIT a également influé, par ses services consultatifs, sur la politique nationale d'autres pays d'Asie. Ainsi, la politique nationale de Sri Lanka en matière d'emploi comporte aujourd'hui un volet consacré au travail décent; le Bangladesh a incorporé, dans son document de planification nationale, un rapport du BIT sur l'emploi; Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont associé les mandats au processus de révision de leur politique de l'emploi.
75. L'OIT a également influé sur les politiques menées en Europe. En 2002, l'Organisation a conseillé le gouvernement de la Turquie sur sa politique en matière de restructuration et de marché du travail, et la Pologne pour la mise en place d'une stratégie de l'emploi destinée à la région de Lodz. Les deux pays ont demandé que ces projets soient poursuivis, et la Pologne a demandé que le projet concernant la région de Lodz soit étendu à une autre région. En outre, plusieurs unités techniques ont collaboré avec la région Europe à l'organisation d'un séminaire tripartite régional de haut niveau consacré aux politiques sociales et aux politiques du marché du travail à l'intention de travailleurs âgés des pays candidats à l'Union européenne, qui a eu lieu à Budapest en novembre 2002.

### Politique de l'emploi dans les Etats arabes

Le Bureau a aidé en 2002 l'Arabie saoudite, Bahreïn et le Qatar à revoir leur politique de l'emploi. Il a également apporté une aide considérable aux territoires palestiniens pour la création de centres de réadaptation professionnelle à Naplouse et à Hébron, l'établissement d'une équipe spéciale sur l'emploi au sein du ministère du Travail et le lancement du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale.

### **Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2002-03 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)**

	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires pour la période biennale	Fonds provenant de l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2002-03	1 300 000	–
Ajustement au 31 décembre 2002	10 296 000	617 010
Variation	8 996 000	617 010

Note: Les dépenses de coopération technique prévues pour la période biennale dans ce domaine sont en forte augmentation, ce qui reflète l'intérêt accru des donateurs, y compris le financement par le PNUD des stratégies pour l'emploi. Les fonds de l'excédent de 2000-01 seront affectés dans les régions à des projets qui ont un impact direct sur les politiques nationales en matière d'emploi. On disposera de plus d'informations à la fin de la période biennale, puisque la programmation n'a commencé qu'à la fin de 2002.

### **Objectif opérationnel 2b: Connaissances, compétences et employabilité: les mandants de l'OIT investissent davantage dans la formation et l'amélioration des compétences afin que les hommes et les femmes aient de meilleures possibilités et des chances égales de trouver un emploi convenable**

Indicateurs	Cibles
<b>2b.1.</b> Mandants de l'OIT qui adoptent des politiques d'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la mise en valeur des ressources humaines ainsi que des services de formation et d'emploi et investissent dans ces domaines.	Les mandants de l'OIT dans 15 Etats Membres.
<b>2b.2.</b> Mandants de l'OIT qui adoptent des stratégies visant à garantir que les femmes en général, et les personnes ayant des besoins particuliers, comme les personnes handicapées, les personnes déplacées, les jeunes ou les travailleurs âgés, ont accès à la formation et au développement des compétences.	Les mandants dans 15 Etats Membres.

76. Cette stratégie comporte deux volets: accroître l'investissement total dans la mise en valeur des ressources humaines et dans les systèmes de formation, et améliorer l'accès des groupes défavorisés à ces systèmes. Ces deux volets contribuent à accroître l'emploi décent pour tous. Certaines activités de coopération technique en cours visent à aider les mandants à améliorer leurs politiques et leurs programmes dans ce domaine. En 2002, les travaux ont consisté essentiellement à:

- trouver de nouveaux modes de formation et de mise en valeur des ressources humaines (voir par exemple le projet de révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975);

- promouvoir l'emploi des jeunes et les politiques de formation qui les concernent spécifiquement (par exemple, contributions au Réseau pour l'emploi des jeunes des Nations Unies, de l'OIT et de la Banque mondiale, coopération avec l'UNESCO);
- encourager l'amélioration des politiques et programmes de formation dans l'économie informelle (par exemple, formation des travailleurs pauvres);
- préconiser des stratégies d'insertion des handicapés sur le marché du travail (par exemple, promotion du Recueil de directives pratiques sur la gestion du handicap sur le lieu de travail);
- fournir des services consultatifs techniques en vue de l'amélioration des politiques, programmes et produits de formation;
- trouver de nouveaux moyens de développer les systèmes d'information sur le marché du travail;
- recommander les améliorations à apporter à des projets de loi sur l'emploi et les services de placement (Indonésie, Serbie et Pérou);
- améliorer les politiques en matière de formation des travailleurs âgés (par exemple, rédaction d'un guide d'orientation destiné à promouvoir l'employabilité des personnes âgées).

**Mise en place de programmes de formation professionnelle flexibles  
destinés aux chômeurs en Ukraine**

Ce projet de coopération technique, lancé en 1997 grâce à un financement du gouvernement de la Suisse, parvient à la fin de sa seconde phase, une troisième étant prévue pour 2003-2005. Ce projet a permis d'améliorer considérablement le système de formation dans le pays par la mise en place de nouveaux programmes et le renforcement de l'aptitude des spécialistes nationaux de la formation professionnelle à mettre en œuvre leurs programmes. Mille cinq cent modules de formation concernant 100 professions ont été élaborés et 1 200 spécialistes nationaux ont reçu une formation à leur utilisation. A ce jour, plus de 40 000 personnes ont pu suivre une formation dans le cadre de ce projet au sein de plus de 90 établissements de formation affiliés. Le programme national pour l'emploi et de nombreux décrets ministériels relatifs à la politique nationale en matière d'enseignement et de formation font référence à l'OIT et à ses projets de promotion de l'emploi.

**Travail décent, formation et jeunesse**

Le CINTERFOR, qui relève de l'OIT, a réorganisé ses activités en matière de formation et d'emploi des jeunes dans la région ibéro-américaine autour de l'objectif du travail décent, comme l'illustre un des projets menés récemment par le Centre dans le cadre d'un séminaire virtuel.

Avec la collaboration technique et financière de l'Institut national de la jeunesse (INJUVE) relevant du ministère du Travail et des Affaires sociales de l'Espagne, a été organisé un séminaire virtuel intitulé «Jeunesse et formation pour l'employabilité: développement des compétences clés», qui s'est déroulé depuis le site Web du Centre entre le 28 octobre et le 12 novembre 2002. Ce premier séminaire virtuel dans le domaine de la formation et de l'emploi des jeunes était organisé à partir de la plate-forme virtuelle du CINTERFOR, dont le sous-site consacré à cette question a été considérablement étoffé.

### Base de connaissances sur le handicap en Asie

La région Asie-Pacifique a élaboré une importante base de connaissances sur les questions de handicap en commandant 14 études par pays, en lançant un site Web ([www.ilo.org/abilityasia](http://www.ilo.org/abilityasia)) et en recueillant des exemples de bonnes pratiques qui seront prochainement publiés sous le titre *Moving Forward: Toward Decent Work for People with Disabilities in Asia and the Pacific* (Aller de l'avant: vers un travail décent pour les handicapés en Asie et dans le Pacifique). L'OIT cherche à susciter une attitude positive de la part des employeurs quant au recrutement de travailleurs handicapés par l'élaboration et la diffusion de deux vidéos intitulées *AbilityAsia* et *AbilityThailand* et en fournissant un appui technique concernant le handicap aux réseaux d'employeurs du Cambodge et de Sri Lanka. Un projet mené au Cambodge et intitulé *Alleviating Poverty through Peer Training Project* (Projet de réduction de la pauvreté faisant appel à la formation par les pairs) traite des besoins des personnes handicapées en matière d'emploi et de formation dans les régions rurales et dans le secteur informel. Une réunion de consultation technique régionale est prévue pour janvier 2003 en vue d'encourager les mandants à élaborer des politiques et des pratiques efficaces destinées à promouvoir le travail décent en faveur des handicapés et à favoriser la réalisation des objectifs, en matière de formation et d'emploi, du cadre d'action de Biwako destiné à orienter les activités de la Décennie des handicapés en Asie et dans le Pacifique, 2003-2012.

### Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2002-03 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)

	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires pour la période biennale	Fonds provenant de l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2002-03	18 300 000	–
Ajustement au 31 décembre 2002	16 982 000	274 110
Variation	– 1 318 000	274 110

Note: Les fonds de l'excédent de 2000-01 seront affectés à des projets d'amélioration des compétences mis sur pied au niveau régional. On disposera de plus d'informations à la fin de la période biennale, puisque la programmation n'a commencé qu'à la fin de 2002.

### Objectif opérationnel 2c: Création d'emplois: les Etats Membres et les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de promotion de l'emploi par le biais du développement des entreprises et des investissements à fort coefficient d'emplois, y compris à l'issue d'une crise, en accordant une attention particulière à la situation des femmes

Indicateurs	Cibles
2c.1. Mandants de l'OIT et autres institutions qui appliquent les conseils et les outils pratiques du BIT au développement des entreprises.	Les mandants dans 60 Etats Membres et les institutions dans 30 Etats Membres.
2c.2. Etats Membres de l'OIT qui appliquent l'approche de l'OIT en matière d'investissement à fort coefficient d'emplois, en particulier à l'issue d'une crise.	15 Etats Membres, dont 6 sont en situation de crise ou à la sortie d'une crise.

77. La création d'emplois relève de la responsabilité d'une multitude d'acteurs: gouvernements, partenaires sociaux, organismes de développement, institutions nationales et internationales, etc. Les travaux menés par l'OIT en matière de promotion de l'emploi

visent à influencer sur les principaux mandants et institutions afin de favoriser la création d'emplois de meilleure qualité.

- 78.** Les stratégies mises en œuvre à cet effet visent à intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans toutes les activités de l'Organisation et comprennent:
- le développement des entreprises, et en particulier des petites entreprises de tout type;
  - la promotion de l'investissement à fort coefficient d'emplois;
  - la réponse aux crises par le biais d'une stratégie intersectorielle intégrée visant à assurer des interventions coordonnées et menées en temps voulu, en particulier sur la base de partenariats stratégiques avec les mandants, les institutions des Nations Unies, les centres de recherche, les ONG, etc.;
  - la promotion de la microfinance;
  - la participation et l'appui au Pacte mondial du Secrétaire général des Nations Unies.
- 79.** Les indicateurs correspondant à cet objectif opérationnel sont en cours de révision pour la période 2004-05 afin de préciser les changements escomptés et les secteurs visés.
- 80.** Une des activités liées au développement des entreprises, à savoir la promotion des coopératives, a atteint une étape importante en 2002. A sa 90<sup>e</sup> session (juin 2002), la Conférence internationale du Travail a adopté la recommandation n° 193 sur la promotion des coopératives, qui est d'application universelle et qui remplace la recommandation n° 127, qui datait de 1966 et qui ne s'appliquait qu'aux pays en développement. La nouvelle recommandation a été adoptée avec le plein appui des mandants tripartites de l'OIT, et guidera les Etats Membres dans leurs activités visant à promouvoir le travail décent par le biais des coopératives.
- 81.** Des conseils pour la révision des législations et des politiques en matière de coopératives ont été fournis à leur demande aux pays suivants: Afrique du Sud, Burundi, Chine, Croatie, Erythrée, Indonésie, Liban, Roumanie, Zambie et Zimbabwe. Sur la base de la nouvelle recommandation, la Guinée-Bissau a adopté en 2002 une nouvelle politique en la matière. L'OIT s'est attachée à mettre en place des conditions facilitant le développement des coopératives en faisant participer l'ensemble des parties prenantes. Sur la base de la recommandation n° 193, une conférence sous-régionale sur le développement des coopératives à l'intention de pays des Caraïbes s'est tenue à Trinité-et-Tobago en octobre 2002.

#### **Création d'emplois au Viet Nam**

Cette année, l'OIT a considérablement renforcé son appui à la création d'emplois au Viet Nam. Le programme intitulé Gérez mieux votre entreprise, mis en place en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam, dispense depuis quelques années une formation à la gestion à des entrepreneurs prometteurs. La Chambre de commerce a demandé à l'OIT de l'aider à évaluer le contexte réglementaire global en vue de créer des conditions plus propices aux petites entreprises émergentes du secteur privé. La Chambre de commerce a participé à un examen international des politiques en matière de petites entreprises et a défini les domaines dans lesquels ces dernières ont prioritairement besoin d'un appui. L'OIT collabore actuellement avec la Chambre de commerce et d'autres partenaires du Viet Nam pour apporter à trois provinces un appui global dans les domaines suivants: formation de fonctionnaires locaux dans le domaine de la mise en œuvre des politiques et des normes du travail; renforcement des capacités des associations de petites entreprises récemment créées dans le domaine de la fourniture de services à leurs membres, en particulier aux femmes entrepreneurs; renforcement du marché local des services d'aide aux entreprises, et promotion de la participation des petites entreprises aux services municipaux de collecte des déchets. Une aide à la création d'emplois par le biais du développement des entreprises est actuellement fournie au Cambodge et à la République démocratique populaire lao, qui offre des possibilités de partage des connaissances et de développement des marchés dans la sous-région du Mékong.

82. La pertinence et l'efficacité des stratégies de l'OIT ont été confirmées par les résultats obtenus en 2002. En voici quelques exemples.

*Développement des entreprises*

- Atelier régional Asie-Pacifique sur la promotion, par les organisations d'employeurs, de l'esprit d'entreprise chez les femmes, qui s'est tenu à Bangkok en mai 2002.
- Séminaire international sur les services d'aide aux entreprises, Centre de Turin, septembre 2002.
- Atelier OIT/HABITAT sur la promotion de l'emploi urbain, Nairobi, octobre 2002.
- Des programmes de formation à la création et à la gestion des entreprises incorporant de nouveaux modules sur la qualité de l'emploi et la productivité et traitant de la question du VIH/SIDA dans les micro-entreprises et les petites entreprises ont été mis en place à Sri Lanka, au Viet Nam, en Jordanie et en Afrique occidentale, australe et orientale.
- En Afrique, des ateliers nationaux destinés à des chercheurs et aux parties concernées pour leur apprendre à fixer des objectifs dans le domaine de la promotion de l'accès des femmes aux fonctions de chef d'entreprise se sont tenus en Éthiopie, en Tanzanie et en Zambie.
- Des ateliers financés par la Communauté européenne se sont tenus à Turin en décembre 2002 et janvier 2003 en vue d'aider les partenaires sociaux et les cadres de pays de l'Union européenne et de pays candidats à cette dernière à examiner la question de la restructuration des entreprises.
- Un programme local de formation destiné à permettre à des cadres de mieux comprendre les droits fondamentaux des travailleurs et les bonnes pratiques en matière de travail en les associant à une amélioration de la productivité et de la qualité a été mis en œuvre à titre expérimental à Sri Lanka et va être étendu à cinq autres pays.

*Promotion de l'investissement à fort coefficient d'emplois*

- L'OIT a continué de recueillir et de diffuser des connaissances permettant à ses mandants de tirer parti de modèles qui ont fait leurs preuves. En 2002, de nouveaux matériels relatifs aux effets des programmes d'investissement à fort coefficient d'emplois sur la pauvreté et à leur potentiel macroéconomique ont été élaborés sur la base des résultats des programmes de ce type mis en œuvre au Cambodge, en Guinée, au Mozambique, en Zambie, aux Philippines et en Chine.
- Sur la base de travaux menés en Équateur, au Mali, en Namibie, au Népal et en Afrique du Sud, et en relation avec des études sur la pauvreté menées au Bangladesh et en Inde, des informations pratiques ont été élaborées sur les moyens de faire de l'emploi un critère de l'investissement public.
- Des programmes de coopération technique dans le domaine de l'investissement à fort coefficient d'emplois (en cours dans quelque 20 pays), destinés à apporter une formation à des fonctionnaires et à des dirigeants de petites et moyennes entreprises (employant une main-d'œuvre nombreuse) et à renforcer leurs capacités, ont permis de continuer à promouvoir le secteur privé en vue de créer des emplois offrant des conditions de travail décentes, de renforcer le secteur de la construction dans les pays concernés et de mettre en place des systèmes de passation des contrats et de paiement



transparents. Grâce à ces programmes, les gouvernements locaux et les organisations communautaires sont désormais en mesure de promouvoir les principes d'organisation et de négociation dans les secteurs rural et urbain non structurés, la procédure d'adjudication communautaire et les droits et obligations des parties concernées. Le programme de coopération technique a continué globalement à mettre l'accent sur l'importance de l'emploi, vu comme un moyen de lutter contre la pauvreté, dans la planification des investissements et le renforcement des capacités, ce qui lui permet de gagner progressivement la confiance des gouvernements, des organisations régionales et des organismes de financement.

- Une équipe spéciale sur l'investissement socialement responsable dans la construction, à laquelle collaborent de grands organismes d'investissement (par exemple la Banque mondiale, des banques régionales de développement et l'Union européenne), a été créée en 2002 avec pour mission d'analyser le travail décent en tant que facteur de productivité ou que facteur de coût, d'étudier les moyens de tenir compte des questions d'emploi et de politique sociale dans les systèmes de passation des marchés publics, et de promouvoir dans le secteur de la construction des méthodes permettant de créer des emplois et de mettre en place des conditions de travail décentes. Cette initiative devrait donner de bons résultats dans les années à venir.

#### *Réponse aux crises*

- Huit autres grandes initiatives multidisciplinaires de réponse aux crises ont été lancées en 2002, notamment en Afghanistan, en Argentine et dans des pays de la région des Grands Lacs africains.
- Les enseignements tirés à ce jour ont été utilisés pour élaborer des directives pratiques concernant les principaux aspects de la réponse aux crises: modules de base, évaluation rapide des besoins, services d'emploi d'urgence, développement économique local, coopératives et autres organismes d'entraide, formation dans le domaine de la réponse aux crises et module sur l'égalité entre les sexes.
- L'OIT continue à renforcer sa base de connaissances par des recherches sur l'égalité entre les sexes lors des crises financières/économiques, ainsi que sur le VIH/SIDA, les catastrophes naturelles et les conflits armés en Afrique, et la situation et les perspectives d'avenir de l'Afghanistan en matière d'emploi et dans le domaine socio-économique.

#### *Microfinance*

- Un atelier organisé par la Fédération des employeurs de l'Inde sur le thème des réformes législatives et réglementaires nécessaires pour modifier le droit des garanties a permis de faire de nouvelles propositions à la Banque de réserve de l'Inde.
- L'OIT a fourni des conseils techniques dans le cadre d'initiatives importantes telles que la création, par les banques centrales de huit pays d'Afrique occidentale, d'une base de données annuelles sur la microfinance et d'un observatoire fournissant des indications complètes et à jour sur les résultats obtenus par les organismes de microfinancement de chaque pays Membre, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, ou le projet de 14 banques centrales de pays de l'Afrique australe visant à évaluer l'impact de la microfinance sur la pauvreté, les revenus et l'emploi.
- Pour renforcer l'utilité de la microfinance et améliorer sa prise en compte dans les divers programmes, le Bureau a lancé un audit de quatre projets pilotes de l'OIT faisant appel à la microfinance en vue d'évaluer leur impact sur la pauvreté.

- L'OIT a organisé un atelier à l'intention de syndicalistes siégeant au conseil d'administration de fonds de pension sur la manière dont ces derniers peuvent utiliser l'investissement socialement responsable pour encourager le travail décent.
- Le programme régional mené par l'OIT en Asie du Sud en vue d'éliminer la servitude pour dettes grâce au microfinancement touche une population pilote d'environ 50 000 familles, auxquelles il offre des services en matière d'épargne, d'assurance et de prêt d'urgence aux familles qui sans cela seraient à la merci des usuriers.

#### *Pacte mondial*

- Un forum tripartite relatif la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale a été organisé en mars 2002.
- L'OIT a collaboré cette année avec succès avec d'autres institutions dans le cadre de ses activités de réponse aux crises, et a contribué à l'élaboration, au titre du Pacte mondial des Nations Unies, d'un guide destiné à aider les entreprises à évaluer les conséquences des conflits et à gérer les risques y afférents.

#### **Investissement à fort coefficient d'emplois dans les Andes**

L'équipe consultative multidisciplinaire pour les pays andins est en train de mettre en œuvre un projet destiné à favoriser l'emploi de techniques à fort coefficient d'emplois dans les investissements consacrés aux infrastructures publiques en Bolivie, en Equateur et au Pérou. Le but est de maximiser le nombre d'emplois créés par les investissements des gouvernements locaux dans les secteurs de la construction, de la reconstruction et de la maintenance et dans les services publics.

#### **Développement économique local en Croatie**

Dans les zones traditionnellement pauvres et les zones les plus touchées par la guerre en Croatie, l'OIT encourage le développement économique local dans le cadre d'un programme de réadaptation et de développement social mené par plusieurs institutions (Union européenne, PNUD et UNOPS). Depuis 1996, ce programme aide principalement les rapatriés et les populations locales dans trois principaux domaines: reconstruction des infrastructures communautaires; programmes sociaux et appui aux familles vulnérables; développement économique local et activités génératrices de revenus. Depuis 1998, l'OIT aide quatre banques commerciales régionales à gérer des fonds de garantie des emprunts. Plus de 1 500 emprunts ont été approuvés au titre de ces fonds, principalement pour l'agriculture et l'élevage à petite échelle, et pour de petites entreprises familiales, ce qui favorise la réintégration sociale et économique des rapatriés et d'autres personnes touchées par la guerre. En 2002, quatre nouveaux accords concernant des fonds de garantie ont été signés pour faciliter le développement des PME et des coopératives. Pour faire face au processus de décentralisation en cours, quatre agences pour le développement économique local ont été créées. Elles contribuent à une planification intégrée et détaillée du développement économique de la région et fournissent des services complémentaires d'aide aux entreprises existantes et aux candidats entrepreneurs.

#### **Entreprises multinationales**

Un séminaire tripartite national relatif à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et sur le dialogue social dans le secteur des plantations au Kenya s'est tenu à Nairobi les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2002. Il a porté sur des problèmes qui avaient été signalés à l'occasion d'ateliers et de consultations tenus précédemment, tels que les besoins des organisations de travailleurs dans le domaine du renforcement des capacités et de l'enseignement, de la gestion, des normes du travail et de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, sur la base des principes énoncés dans la Déclaration sur les EMN. Trente participants nommés par le gouvernement, la Fédération des employeurs du Kenya et l'Organisation centrale des syndicats du Kenya ont assisté à ce séminaire et ont adopté une série de recommandations en vue de l'adoption d'un plan d'action commun. Ce séminaire constituait le point culminant du projet consacré au renforcement des relations de travail par le respect des directives en matière de responsabilité sociale destinées aux entreprises multinationales du secteur des plantations et à leurs partenaires locaux au Kenya.

### **Création d'un centre de promotion des micro-entreprises et des petites entreprises en Amérique centrale (CENPROMYPE)**

Plus de 21 millions de personnes en Amérique centrale n'ont pas un revenu suffisant pour satisfaire leurs besoins essentiels. Depuis 1990, l'OIT, avec l'appui financier du gouvernement des Pays-Bas, met en œuvre en Amérique centrale un projet destiné à appuyer les programmes de micro-entreprises (PROMICRO). Son objectif fondamental est de développer les possibilités de travail décent en faveur des travailleurs indépendants et de ceux qui travaillent dans les micro-entreprises par le renforcement des organismes publics et privés qui apportent une aide à ces travailleurs et à ces entreprises.

Sur la base des résultats d'une évaluation, les conseils techniques de l'OIT et les activités de mobilisation de ressource ont permis, avec l'appui constant des Pays-Bas, de mettre en place la quatrième et dernière phase du projet (1999 à mai 2002). C'est au cours de cette période (15 juin 2001) qu'a été achevé le Centre de promotion des micro-entreprises et des petites entreprises en Amérique centrale (CENPROMYPE); le centre, qui a commencé à fonctionner le 18 mars 2002, s'attache essentiellement à améliorer la qualité des services fournis aux micro-entreprises et aux travailleurs indépendants, en aidant les prestataires à être plus efficaces et en créant un environnement plus propice au développement de ces entreprises. Dans ce cadre, la Banque centraméricaine d'intégration économique a débloqué un prêt d'un million de dollars E.-U. pour financer le fonctionnement du centre pendant deux ans.

### **Assistance d'urgence en Argentine**

Le programme spécial de coopération technique d'urgence mis en œuvre par le bureau de zone de l'OIT situé à Buenos Aires en collaboration avec le ministère du Travail et de la Sécurité sociale et avec l'appui des organisations d'employeurs et de travailleurs illustre la rapidité et l'efficacité de la réaction de l'OIT.

- L'OIT a contribué à la mise en œuvre de programmes conjoints d'emploi d'urgence destinés aux ménages pauvres et à des groupes particuliers comme les jeunes, les personnes âgées et les chômeurs de longue durée, tout en renforçant l'appui institutionnel aux micro-entreprises.
- Les compétences de l'OIT dans le domaine de la protection sociale ont été sollicitées en vue d'évaluer la situation actuelle du système de retraite et de pensions. A cette occasion sont passés en revue les aspects juridiques, économiques, financiers et politiques de la question, et on envisage d'utiliser le système de redistribution des ressources comme un moyen d'assurer l'égalité et d'étendre la protection sociale aux groupes qui en sont exclus.

### **Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2002-03 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)**

	<b>Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires pour la période biennale</b>	<b>Fonds provenant de l'excédent de 2000-01</b>
Programme et budget pour 2002-03	47 000 000	–
Ajustement au 31 décembre 2002	45 236 000	2 735 910
Variation	– 1 764 000	2 735 910

Note: Les fonds de l'excédent de 2000-01 alloués au titre de cet objectif opérationnel doivent servir à financer les compétences fournies par le BIT pour répondre aux crises. On disposera de plus d'informations à la fin de la période biennale, puisque la programmation n'a commencé qu'à la fin de 2002. Les variations des projections concernant la coopération technique reflètent une programmation et une exécution légèrement inférieures à ce qui était prévu, bien que l'intérêt des donateurs reste vif.

## Objectif stratégique n° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

83. Au moment où les priorités du programme et budget pour 2002-03 ont été fixées, un certain nombre de préoccupations mondiales liées à la protection sociale dominaient la pensée de l'OIT. Les contraintes budgétaires, l'évolution démographique, les variations des taux de participation au marché du travail en fonction du sexe et la place de plus en plus grande qu'occupent les liens de travail moins formels réduisent sérieusement les capacités de financement des régimes de sécurité sociale des gouvernements de beaucoup d'Etats Membres. C'est pourquoi, seule une personne sur cinq a accès à un programme de sécurité sociale approprié, alors même que l'amélioration de la protection sociale apparaît comme un moyen essentiel de lutte contre la pauvreté, et que des groupes vulnérables de travailleurs, comme les hommes et les femmes qui ont des activités à risque et les personnes les plus touchées par le VIH/SIDA dans le monde du travail, sont particulièrement exposés. Le lien d'interdépendance qui relie le progrès social durable et le développement économique oriente les travaux de l'OIT axés sur la mise en place de régimes de protection sociale efficaces et inclusifs. La stratégie de protection sociale globale de l'OIT inclut une collaboration étroite avec d'autres institutions du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les milieux universitaires et les ONG spécialisées, le but étant d'obtenir un impact plus important.
84. Depuis l'adoption du programme et budget pour 2002-03, on a défini, après consultation avec les mandants, les questions prioritaires pour chaque région. Le site Web de l'OIT concernant la protection sociale donne davantage de précisions sur les différentes stratégies régionales.

### Objectif opérationnel 3a: Les Etats Membres élargissent la portée de leurs systèmes de sécurité sociale (y compris au secteur informel et aux travailleurs pauvres), améliorent et diversifient les prestations, renforcent la gestion selon les principes d'une bonne gouvernance et élaborent des politiques pour lutter contre les effets préjudiciables de l'insécurité socio-économique

Indicateurs	Cibles
3a.1. Etats Membres qui adoptent des systèmes volontaires ou publics, y compris en améliorant les systèmes de sécurité sociale existants, pour en faire bénéficier des catégories de population qui en étaient exclues.	20 Etats Membres.
3a.2. Etats Membres qui prennent des mesures pour améliorer l'architecture financière et la gestion de leurs régimes et systèmes nationaux de sécurité sociale.	15 Etats Membres.
3a.3. Etats Membres dans lesquels les données sont produites et utilisées pour élaborer des stratégies et des mesures visant à combattre l'insécurité économique et sociale.	12 Etats Membres.

85. Il existe trois indicateurs pour mesurer les progrès réalisés au titre de cet objectif. Les cibles pour l'indicateur opérationnel 3a.1 sont atteintes au moyen d'une stratégie axée sur la recherche, les services consultatifs et les activités pilotes visant à: élargir la portée des systèmes publics de sécurité sociale; promouvoir et soutenir l'élaboration de régimes facultatifs communautaires; et trouver des moyens novateurs d'étendre la couverture sociale en utilisant les liens entre les systèmes publics et les initiatives à fondement communautaire.

86. Actuellement, sous le point 3a.1, un appui est fourni à une vingtaine de pays sous la forme de services consultatifs, d'un examen de leur politique et d'une coopération technique dans le but d'élargir la portée des systèmes publics de sécurité sociale. On en a un exemple avec les activités, financées par le Portugal, qui visent à renforcer les systèmes de cinq pays africains lusophones et à les étendre à un plus grand nombre de personnes. Par ailleurs, des efforts sont faits dans plus de 40 pays pour créer des régimes communautaires novateurs ou d'autres mécanismes non traditionnels afin d'étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Ces activités sont financées en grande partie par les ressources extrabudgétaires fournies par le programme «Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté» (STEP). La demande de services susceptibles d'étendre la protection sociale par des régimes communautaires est particulièrement élevée en Afrique. Pour bon nombre de ces initiatives, il y a collaboration avec des organisations communautaires de femmes, ce qui peut les aider à se prendre en charge et à promouvoir l'égalité entre les sexes.

#### La sécurité sociale en Asie

La reconnaissance dans les pays d'Asie de la nécessité d'étendre la couverture des systèmes publics de sécurité sociale et d'en améliorer la gestion s'est accompagnée d'un intérêt pour les régimes communautaires. Cela a donné toute une série de projets, dont les suivants:

- des activités visant à établir un système national de sécurité sociale dans la République démocratique populaire lao;
- un projet visant à étendre la couverture sociale aux travailleurs indépendants en Malaisie;
- une assistance technique afin d'étendre la sécurité sociale au secteur informel en Thaïlande et en Mongolie;
- une assistance technique afin d'étendre la couverture sociale, y compris les allocations chômage, en Thaïlande et au Sri Lanka;
- une proposition de restructuration de la protection sociale en Indonésie à partir d'une analyse des besoins actuels; et
- la création de systèmes communautaires de soins de santé au Bangladesh et au Népal.

87. Avec l'appui fourni aux mandants dans plus de 60 pays, il y aura probablement au moins 20 pays qui utiliseront des régimes facultatifs ou publics concrets pour en faire bénéficier des catégories de population qui en étaient exclues au cours de la présente période biennale. Certaines initiatives comme le projet Universitas, financé par l'Italie, encouragent actuellement un transfert Sud-Sud de connaissances et d'innovations dans ce domaine. D'autres projets de coopération technique, comme le projet financé par les Pays-Bas, en cours au Honduras, à Sri Lanka et au Mali, s'efforcent de trouver la meilleure manière d'étendre la couverture sociale avec la participation des partenaires sociaux et des représentants de la société civile.
88. Les stratégies adoptées pour permettre aux Etats Membres de prendre des mesures susceptibles d'améliorer l'architecture financière et la gestion de leurs régimes et systèmes nationaux de sécurité sociale (cible 3a.2) consistent essentiellement à fournir des services de diagnostic, des services consultatifs et des services de renforcement des capacités, et à prendre des mesures d'intervention rapides en cas de crises sociales et de crises de gestion. L'activité de base menée au titre de cet indicateur opérationnel demeure l'appui direct fourni par les Services de financement, actuariat et statistiques du BIT (SOC/FAS). En collaboration avec les bureaux régionaux, SOC/FAS a fourni en 2002 des services directs de financement et d'actuariat à 20 pays (dont la Mauritanie, le Chili, Chypre, l'Indonésie, le Koweït, le Luxembourg et l'Argentine, dans ce dernier cas en situation de crise).
89. Les priorités fixées dans le programme et budget pour 2002-03 ont été maintenues, l'accent étant mis très nettement sur l'amélioration des capacités nationales de planification et de gestion des initiatives de protection sociale, grâce à une stratégie de formation et en facilitant le transfert de connaissances et de méthodes aux planificateurs financiers des Etats Membres. L'événement marquant a été la remise des diplômes au mois de juin à la première volée d'étudiants en milieu de carrière du programme d'études de l'OIT et de l'Université de Maastricht intitulé «Master's Programme in Social Protection Financing». Entre-temps, un deuxième groupe de 21 étudiants venant de 16 pays, dont la Chine, les Etats-Unis, le Ghana, l'Indonésie, le Nigéria et la Thaïlande, a commencé le cours.
90. Parmi les autres priorités qui ont été fixées, on mentionnera l'amélioration d'un outil de diagnostic permettant de mesurer l'efficacité et l'efficience des systèmes nationaux de protection sociale, l'Etude des dépenses et performances en matière de protection sociale («Social Protection Expenditure and Performance Review»), en tant qu'élément d'analyse de la méthodologie utilisée par les pays en matière de travail décent, et la mise au point d'une méthode d'évaluation rapide de l'impact du VIH/SIDA sur les systèmes nationaux de protection sociale. En tout, 46 pays (10 dans les Amériques, 5 en Asie, 17 en Europe, et 14 en Afrique) ont bénéficié d'un soutien. Dans au moins 15 de ces pays, l'aide fournie sous la forme d'une formation ou de conseils directs aura un impact sur l'amélioration de la gestion financière des systèmes nationaux de protection sociale.
91. L'autre événement a été l'achèvement de l'étude de faisabilité sur la fiducie sociale mondiale, dont le but est de soutenir la création de systèmes nationaux de protection sociale de base dans les pays en développement les plus pauvres. Le Conseil d'administration a approuvé en novembre 2002 la mise à l'essai de ce concept, compte tenu des recommandations du rapport.
92. Il est d'une importance fondamentale, pour prendre des mesures appropriées, d'avoir des données fiables. Le Bureau accorde un rang de priorité élevé à la question du renforcement, parmi les mandants, de la capacité de production de données relatives à l'insécurité socio-économique qui permettent d'élaborer des stratégies et des mesures répondant aux besoins locaux. L'indicateur de performance 3a.3 permet de mesurer les progrès réalisés à cette fin. Parmi les initiatives précises prises dans ce cadre, il y a l'offre

d'un soutien technique aux mandants d'Indonésie pour les aider à créer une base de données nationale sur les travailleurs migrants et un système d'information pour accroître l'efficacité des interventions. Des activités sont également en cours en Azerbaïdjan, au Bélarus, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et dans la Fédération de Russie, avec pour but de créer des bases de données exhaustives, et des outils d'analyse et d'élaboration des politiques. Des initiatives semblables ont été prises pour sept pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En tout, le Bureau intervient dans 16 pays pour atteindre cette cible. Un rapport de 12 Etats Membres sur 16 ayant atteint des résultats concrets dans le cadre d'une période biennale est un rapport tout à fait raisonnable.

**Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2002-03 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)**

	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires pour la période biennale	Fonds provenant de l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2002-03	9 000 000	–
Ajustement au 31 décembre 2002	14 808 000	149 220
Variation	5 808 000	149 220

Note: Les prévisions de dépenses dans ce domaine sont en augmentation de plus de 60 pour cent, par suite de l'intérêt accru des donateurs. Les fonds de l'excédent de 2000-01 sont utilisés pour développer la capacité des mandants de concevoir et de financer un système de sécurité sociale. On disposera de plus d'informations à la fin de la période biennale, puisque la programmation n'a commencé qu'à la fin de 2002.

**Objectif opérationnel 3b: Conditions de travail: les mandants de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé au travail, ainsi que les conditions de travail, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail**

Indicateurs	Cibles
<b>3b.1.</b> Etats Membres dans lesquels les mandants renforcent leur capacité en matière de sécurité et de santé au travail en ratifiant et en appliquant les normes de l'OIT, et en se servant de codes, de guides, d'outils et de méthodes statistiques et d'informations sur la sécurité et la santé.	40 Etats Membres.
<b>3b.2.</b> Etats Membres dans lesquels des programmes d'action nationaux sont lancés pour certaines industries et certains agents dangereux.	8 Etats Membres.
<b>3b.3.</b> Etats Membres dans lesquels les institutions locales utilisent les outils et les méthodes de l'OIT en vue d'améliorer les conditions de travail dans les petites entreprises et le secteur informel de l'économie.	8 Etats Membres.
<b>3b.4.</b> Etats Membres qui ont ratifié et appliqué les normes de l'OIT sur le travail et la famille, la protection de la maternité et le temps de travail, et dans lesquels des données pertinentes sur ces questions sont produites et utilisées pour la formulation des politiques.	15 Etats Membres.

Indicateurs	Cibles
<b>3b.5.</b> Etats Membres qui adoptent des politiques et programmes pour l'égalité de traitement et contre la traite de la main-d'œuvre immigrée.	8 Etats Membres.
<b>3b.6.</b> Etats Membres ayant intégré dans leurs plans de lutte nationaux contre le VIH/SIDA une composante liée au monde du travail et des initiatives concernant le lieu de travail, en collaboration avec les mandants tripartites de l'OIT.	20 Etats Membres.

- 93.** Les stratégies adoptées pour améliorer la sécurité et la santé au travail visent les travailleurs exerçant des activités particulièrement dangereuses et travaillant dans des secteurs à risques élevés, y compris le secteur informel et les petites et moyennes entreprises. Une des principales stratégies consiste à aider les Etats Membres à ratifier et appliquer les conventions concernant la sécurité et la santé au travail, à lancer des programmes focaux nationaux sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork), et à promouvoir les systèmes de sécurité et de santé au travail de l'OIT. On encourage les Etats à adopter des principes modernes d'inspection du travail, à revoir et consolider leur législation et à utiliser des recueils de directives pratiques et des guides concernant la sécurité et la santé au travail. L'OIT apporte son appui en fournissant des recueils de directives pratiques et des guides dans les langues locales et régionales et en accélérant l'échange d'informations sur la sécurité et la santé par le biais de son Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS). Les stratégies du Bureau dans ce domaine ont souvent été intégrées à des actions globales visant la réalisation des quatre objectifs stratégiques, et supposaient une collaboration avec d'autres unités et avec les bureaux régionaux. En 2002, il y a eu sept autres ratifications des conventions relatives à la sécurité et à la santé, et des progrès considérables en ce qui concerne l'application et la mise en œuvre des recueils de directives pratiques et des directives.
- 94.** Reconnaissant l'importance d'une amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans des secteurs à risques tels que l'agriculture, le Brésil, le Costa Rica et le Honduras ont soumis en 2002 la convention n° 184 à leurs organismes nationaux pour ratification. D'autres pays, dont l'Argentine, la Colombie, la République dominicaine, l'Uruguay et le Viet Nam, ont fait un travail préparatoire en vue d'une ratification.
- 95.** Les séminaires et ateliers tripartites nationaux et sous-régionaux jouent un rôle considérable dans la promotion des conventions de l'OIT et leur ratification. En mai 2002, il y a eu à Damas un séminaire interrégional destiné aux législateurs et décideurs nationaux, auxquels il devait apporter l'information et les outils nécessaires pour envisager la ratification et l'application de la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001. Le Brésil a créé un groupe tripartite chargé de planifier et suivre l'application de cette même convention. Les directives pratiques de 2001 sur les systèmes de gestion de la sécurité et la santé au travail de l'OIT ont été très bien accueillies par les mandants de l'OIT. Elles ont été traduites en dix langues, et leur utilisation a été encouragée dans les ateliers tenus dans toutes les régions en 2002. Ces directives ont servi de base aux directives nationales en Allemagne, en Chine et au Mexique.
- 96.** Les programmes d'action nationaux en matière de sécurité et santé au travail liés à certains secteurs et agents à risques sont des instruments efficaces de lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le but de ces programmes est de régler les problèmes prioritaires de sécurité et santé au travail qui émergent des études nationales et des profils nationaux par pays concernant la sécurité et la santé au travail. Des études nationales ont été réalisées en Europe, en Asie centrale, en Asie de l'Est, en Afrique et en Amérique latine. Des programmes nationaux ont été lancés au Mexique, en Thaïlande et en Mongolie en 2002.



97. Le réseau des centres d'information sur la sécurité et la santé au travail du Centre international d'informations de sécurité et santé au travail a été renforcé en 2002 avec la reconnaissance de nouveaux centres au Gabon, au Kazakhstan et au Canada, mais aussi du centre couvrant les Caraïbes établi à Antigua-et-Barbuda. Le Centre a continué à offrir un accès aux informations nationales et internationales, ce qui a été très utile pour les mandants qui voulaient améliorer l'infrastructure nationale en matière de sécurité et de santé au travail, et son site Web a enregistré une augmentation du nombre des visiteurs venus consulter les informations sur la sécurité chimique fournies par le Programme international BIT/OMS/PNUE sur la sécurité chimique.
98. Dans la région des Amériques, les activités de soutien se focalisent sur le dialogue avec les mandants, le but étant de mieux faire connaître les problèmes de sécurité et de santé au travail dans les petites entreprises, d'élaborer des programmes nationaux et de renforcer les services d'inspection du travail. Dans la stratégie régionale visant à améliorer les conditions de travail, les Etats arabes soutiennent les efforts en faveur de la ratification des principales conventions concernant la sécurité et la santé au travail et de l'utilisation des recueils de directives pratiques et des guides, ainsi que l'offre d'informations et d'outils statistiques susceptibles de renforcer les capacités locales et de mieux faire connaître le problème. En Chine et en Mongolie, les efforts qui sont faits visent essentiellement à soutenir la ratification et l'application des conventions concernant la sécurité et la santé au travail, l'enregistrement et la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles, et la création de centres de formation en matière de sécurité et de santé au travail.

#### Le système de gestion de la sécurité et de la santé au travail en Chine

En décembre 2001, le Bureau de la sécurité au travail pour la Chine a élaboré des directives nationales concernant un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail qui s'inspire de la directive de l'OIT de 2001. Un cadre national de gestion de la sécurité et la santé au travail comprenant des mécanismes de certification, de formation des contrôleurs et de désignation des institutions de certification a été mis en place. Plus de 200 entreprises ont été reconnues, et 30 000 contrôleurs internes et 2 500 contrôleurs externes ont été formés\*.

\* Personne à contacter: M. Liu Temin, directeur du Centre national des sciences de la sécurité; email: tiemliu@pku.edu.cn.

#### Evolution des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail en Allemagne

La traduction en allemand des directives de l'OIT sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail a été achevée en décembre 2001, avec la participation de deux groupes de travail tripartites allemands. S'inspirant de ce travail, le ministère fédéral du Travail de l'Allemagne a élaboré des directives du même genre pour l'Allemagne («Nationaler Leitfden für Arbeitsschutzmanagementsysteme»). Ce ministère a également préparé un plan d'application pour certaines industries sous la direction de l'Institut fédéral de la sécurité et de la santé au travail (BAuA). Sur la page d'accueil du site Web de cet institut (<http://www.baua.de/eindex.htm>), on trouvera dans un encadré des exemples de sécurité et de santé au travail destinés à toute une série de secteurs, y compris des organismes non lucratifs\*.

\* Personne à contacter: Dr Ralph Pieper, Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin (BAuA); email: pieper.ralf@baua.bund.de.

99. L'effort d'amélioration des conditions de travail s'étend à d'autres domaines que la sécurité et la santé. Les indicateurs de progrès de l'OIT s'appliquent aussi à des domaines tels que le travail et la famille, la protection de la maternité et le temps de travail; les

questions qui intéressent plus particulièrement les travailleurs migrants; et le problème du VIH/SIDA sur le lieu de travail. Le programme et budget pour 2002-03 a précisé les cibles et défini les stratégies à suivre dans chacun de ces trois domaines.

- 100.** En ce qui concerne le travail et la famille, la protection de la maternité et le temps de travail, il avait été précisé dans le programme et budget pour 2002-03 que l'accent serait mis sur la promotion de la ratification de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, ainsi que sur l'analyse et la diffusion d'informations sur le temps de travail, les formes atypiques d'organisation du travail et la question «travail et famille». Dans le courant de 2002, il y a eu, à la demande des mandants, une réorientation de cette stratégie, avec une insistance sur les informations et les conseils sur le temps et les conditions de travail, et moins sur la promotion de la ratification de la convention. Par ailleurs, des services spécialisés relatifs aux salaires ont été fournis, là aussi à la demande des mandants. La base de données de l'OIT inclut désormais des informations sur les formes de travail et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises face à la concurrence, l'évolution et l'aménagement du temps de travail et les dispositions légales. Cela apporte un soutien direct aux mandants qui recherchent de telles informations et sert de base à l'élaboration d'outils spécifiques pour les mandants. L'effort d'utilisation concrète des connaissances et outils de l'OIT inclut des projets au Bangladesh, où on utilise l'approche du dialogue social pour améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'habillement et celui de la démolition de navires. En Turquie et en Europe orientale, l'OIT a aidé les mandants à formuler leurs propres approches en donnant des orientations pour la réforme législative et des avis pour la protection de la maternité des travailleuses et des migrantes.
- 101.** En 2002, l'OIT a continué à produire des informations et à fournir des avis concrets aux mandants sur les questions liées aux migrations. L'OIT utilise à cet effet toute une série de moyens: services consultatifs, projets de coopération technique, conseils, travaux de recherche et diffusion de l'information. En 2002, l'OIT a apporté son aide à la Thaïlande (régularisation des travailleurs sans papiers et élaboration d'une politique à long terme des migrations de main-d'œuvre), au Népal (identification des besoins et des stratégies à utiliser pour promouvoir l'emploi à l'étranger et protéger les travailleurs migrants), au Koweït et à Bahreïn (travaux de recherche sur d'autres systèmes de recrutement de la main-d'œuvre étrangère et mesures à adopter pour absorber davantage de travailleurs nationaux dans la main-d'œuvre), et à la Mongolie et l'Afrique du Sud (formation du personnel et des partenaires sociaux en matière de migrations). En Europe occidentale, l'OIT a soutenu des activités touchant aux politiques de lutte contre la discrimination et des stratégies visant à intégrer les migrants sur le lieu de travail, en particulier en Italie et en Irlande. L'OIT a mis plus particulièrement l'accent sur la protection des travailleuses migrantes par les travaux de recherche et de conseils portant sur les mesures à adopter pour lutter contre la traite d'êtres humains et pour réduire la vulnérabilité des travailleuses domestiques migrantes.
- 102.** L'initiative de l'OIT concernant les politiques de migrations de main-d'œuvre en Afrique est une approche globale qui vise à fournir aux gouvernements et aux partenaires sociaux de la région les moyens de renforcement des capacités dont ils ont besoin, des perspectives générales et une assistance technique concrète. L'OIT a apporté au débat international en cours sur la mondialisation, les migrations, le développement et l'intégration régionale une contribution sous la forme d'un programme actif de travaux de recherche axés sur les politiques, en particulier pour ce qui est des migrations de travailleurs qualifiés. Un des principaux messages est que les migrations internationales pour l'emploi qui se font dans la légalité peuvent contribuer de manière substantielle à la croissance et à la prospérité des pays d'accueil et des pays d'origine dans le cadre de la mondialisation.

- 103.** Le Recueil de directives pratiques de l'OIT concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail, adopté en mai 2001, demeure un élément important de la stratégie de l'OIT dans ce domaine. Afin de soutenir son utilisation, on a traduit ce recueil dans plus de 20 langues, et un manuel d'éducation et de formation a été élaboré en 2002. En Afrique, les bureaux sous-régionaux collaborent avec les mandants afin d'incorporer ce nouveau recueil dans leurs programmes et plans d'action nationaux de lutte contre le VIH/SIDA, en s'intéressant plus particulièrement à l'impact du VIH/SIDA sur des secteurs clés tels que les transports et l'économie informelle. En Chine, en Inde, en Ukraine et en République de Moldova, le personnel des bureaux extérieurs soutient des politiques et plans d'action globaux d'inclusion des travailleurs et appuie des activités de vulgarisation qui visent à sensibiliser les travailleurs au problème du VIH/SIDA. Au Cambodge, en Malaisie et en Thaïlande, l'OIT collabore avec les mandants tripartites et d'autres intervenants afin que le recueil de directives pratiques soit utilisé à des fins de prévention et d'éducation sur le lieu de travail.

#### **Intégration du problème du VIH/SIDA dans les programmes d'infrastructure**

A la demande des mandants, la Banque mondiale a souhaité que l'OIT participe à la réalisation de son projet de modernisation des autoroutes des plateaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée en y incorporant des éléments de lutte contre la discrimination sur le lieu de travail à l'égard des personnes contaminées par le VIH/SIDA. Les travaux exploratoires devraient aboutir pleinement en 2002 et attirer des organisations non gouvernementales et le programme national de lutte contre le SIDA. D'autres donateurs multilatéraux ont manifesté leur intérêt pour cette approche.

### **Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2002-03 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)**

	<b>Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires pour la période biennale</b>	<b>Fonds provenant de l'excédent de 2000-01</b>
Programme et budget pour 2002-03	12 300 000	-
Ajustement au 31 décembre 2002	9 678 000	379 920
Variation	- 2 622 000	379 920

Note: Dans le domaine de la protection sociale, l'intérêt des donateurs est davantage centré sur des questions spécifiques de sécurité sociale qu'il n'était prévu pour 2002-03, ce qui se traduit par un montant d'approbations supérieur globalement dans ce domaine, mais inférieur pour ce qui est des conditions de travail. Les donateurs manifestent aussi de l'intérêt pour les initiatives concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail, mais la programmation en la matière n'a débuté que récemment. Les fonds de l'excédent de 2000-01 sont utilisés pour augmenter les services régionaux, principalement dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail et du VIH/SIDA sur le lieu de travail. On disposera de plus d'informations à la fin de la période biennale, puisque la programmation n'a commencé qu'à la fin de 2002.

### **Objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social**

- 104.** Le programme et budget pour la période biennale 2002-03 distingue trois éléments clés qui s'opposent à la réalisation intégrale du dialogue social, comme moyen de mettre en œuvre les objectifs de l'OIT dans les Etats Membres:
- l'absence de cadres de dialogue social sanctionnés par le gouvernement, depuis les droits fondamentaux jusqu'aux institutions efficaces en matière de dialogue, et l'insuffisance des moyens dont disposent les organisations de travailleurs et d'employeurs;

- l'évolution rapide de l'environnement traditionnel du dialogue social, notamment la question de l'influence décroissante jouée par les ministères du Travail en matière économique et sociale, les changements survenus dans la structure du marché du travail et des conditions de négociation, et le rôle et l'influence des acteurs régionaux et nationaux;
- la représentativité des parties au dialogue social, par exemple en ce qui concerne le degré de participation des femmes à tous les niveaux ainsi que les liens existant entre les différents groupes de partenaires sociaux de la société civile.

**105.** Les travaux menés par l'OIT au cours de la période biennale visent à s'attaquer à ces trois obstacles au dialogue social tout en favorisant le recours au dialogue social, moyen de mettre en œuvre le travail décent dans l'ensemble des objectifs de l'Organisation.

**106.** Depuis l'adoption du programme et budget pour la période biennale 2002-03, la validité de cette approche et la nécessité de renforcer les institutions et pratiques du dialogue social ont été largement appuyées. La valeur d'une participation effective des travailleurs et des employeurs a été illustrée récemment dans certains Etats Membres qui sont en train d'établir un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, Etats Membres où la capacité des travailleurs et des employeurs à participer peut améliorer sensiblement la qualité des stratégies de réduction de la pauvreté (par exemple en République-Unie de Tanzanie).

**107.** L'objectif de l'OIT tendant à mettre davantage l'accent sur la stratégie et les résultats dans le domaine des services sectoriels a été illustré par sa réaction rapide à l'incidence de la tragédie du 11 septembre 2001 sur l'emploi dans ces secteurs.

#### **Objectif opérationnel 4a: La représentation, les services et l'influence des partenaires sociaux sont renforcés**

<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles</b>
<b>4a.1.</b> Organisations d'employeurs ou de travailleurs qui fournissent des services nouveaux ou de meilleure qualité à leurs membres ou qui renforcent leur capacité de fournir de tels services.	Organisations d'employeurs dans 20 Etats Membres. Organisations de travailleurs dans 30 pays.
<b>4a.2.</b> Organisations d'employeurs ou de travailleurs qui prennent des mesures ou des initiatives pratiques en vue d'élargir leur représentation.	Organisations d'employeurs dans 10 Etats Membres. Organisations de travailleurs dans 30 pays.
<b>4a.3.</b> Etats Membres où les partenaires sociaux ont une plus grande capacité d'influencer les politiques et programmes économiques et sociaux.	15 Etats Membres supplémentaires.

**Mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté  
en République-Unie de Tanzanie**

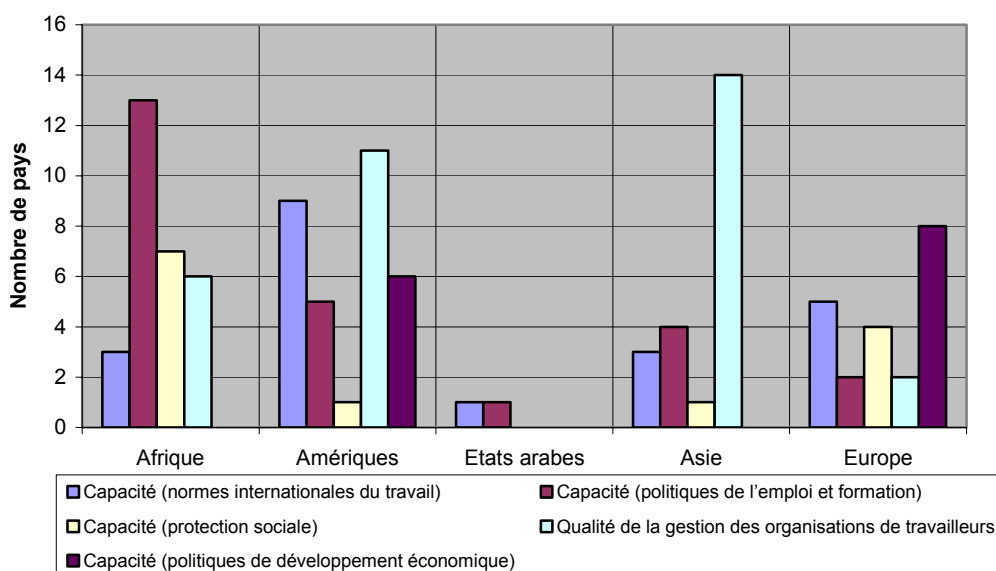
La République-Unie de Tanzanie a été l'un des premiers pays à établir un DSRP définitif, dans un contexte de forte prise en charge du pays et d'une large participation de la société civile. Dans ce contexte, l'OIT a facilité l'incorporation de l'emploi et de la formation professionnelle dans le rapport d'activités sur le DSRP. Par ailleurs, elle a incité les partenaires sociaux à constituer une instance tripartite officielle chargée d'élaborer ses propres initiatives et de mener des consultations avec les ONG, les donateurs et les autres parties prenantes du processus DSRP. Une série de réunions tripartites organisées par l'OIT a culminé par l'établissement d'un document de travail intitulé *Towards a decent work strategy for poverty reduction in Tanzania*, qui a été soumis au gouvernement. Les partenaires sociaux ont estimé que les activités relatives à l'éducation et à l'agriculture étaient prioritaires, et l'OIT a concentré ses efforts sur ces secteurs (voir le document GB.285/ESP/2 pour de plus amples détails).

### **Organisations de travailleurs**

- 108.** Des stratégies et activités visant à améliorer la représentation, les services et l'influence des organisations de travailleurs sont mises en œuvre par le Bureau pour les activités des travailleurs et les bureaux extérieurs. Des résultats positifs ont été obtenus, essentiellement grâce au renforcement et à la sensibilisation des organisations de travailleurs dans un certain nombre de domaines clés: promotion de la Déclaration de l'OIT et des normes fondamentales du travail, négociation collective, protection sociale, parité hommes-femmes et égalité, prises de contact avec les travailleurs non syndiqués, travail des enfants, dialogue avec les institutions financières internationales et renforcement de la représentation des travailleurs dans les structures bipartites et tripartites. Des activités visant au renforcement de la représentation des syndicats sont en cours dans plus de 50 Etats Membres (par exemple dans le cadre de campagnes visant à syndiquer les travailleurs et des actions menées en faveur des travailleuses pauvres dans neuf pays d'Asie et d'Amérique latine). Les organisations de travailleurs sont maintenant à même de mieux influencer sur la politique sociale et économique et sur la législation du travail de 15 pays de l'ensemble des régions. Des efforts tendant à améliorer l'efficacité des dirigeants et les capacités de gestion des syndicats sont en cours dans plus de 35 pays.
- 109.** La représentation des syndicats a été renforcée par la fourniture de nouveaux services aux groupes vulnérables (assistance aux travailleurs de l'économie informelle dans les pays de l'ANASE et les pays d'Afrique francophone, notamment en matière de sécurité et de santé au travail et de VIH/SIDA). La question de l'égalité hommes-femmes progresse de manière satisfaisante non seulement dans les projets spécialement consacrés à ce thème (sud de l'Inde), mais aussi dans les projets à vocation plus large (Cambodge, Mozambique, les Caraïbes, Venezuela, Colombie, Pérou, Brésil et Ouganda). Des projets relatifs au travail des enfants sont lancés dans de nouvelles régions, notamment dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants et ceux d'Amérique latine. L'amélioration des capacités nécessaires à la fourniture de nouveaux services à leurs membres a permis aux syndicats (Erythrée, Ouganda, Cambodge, Afrique du Sud, Amérique centrale, Guyane, Jamaïque, Vanuatu et Inde) de faire accepter par les autorités leurs revendications relatives à l'amélioration des droits des travailleurs. Des mesures ont été prises pour renforcer la représentativité et la viabilité financière des syndicats (Ouganda, Cambodge, Inde et Afrique du Sud). L'introduction d'une planification et de services stratégiques auprès de nouveaux groupes de travailleurs, par exemple les travailleurs du secteur informel (Mozambique, Inde, Philippines, Viet Nam, Sénégal, Burkina Faso, Mali et Niger) font partie des principaux faits marquants en ce domaine.
- 110.** Le graphique ci-dessous fait apparaître la gamme des questions abordées dans les différents groupes de pays en 2002-03. Selon ces critères, il apparaît que les cibles fixées dans le programme et budget pour la période biennale 2002-03 seront sans doute atteintes et que les stratégies adoptées sont efficaces. En même temps, il paraît clairement possible

de mieux axer les efforts. Si les possibilités offertes aux organisations de travailleurs par les DSRP d'accéder aux principaux domaines de décisions économiques et sociales constituent un point important en Afrique et dans certaines parties de l'Asie et des Amériques, le renforcement des capacités relatives aux questions correspondantes reste limité dans les régions.

**Bureau des activités pour les travailleurs: appui à apporter en vue de la création ou du renforcement des services assurés par les organisations de travailleurs**



#### **Les organisations syndicales d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine sont considérées comme des acteurs du système des relations du travail**

Les syndicats de cette région ont demandé l'assistance de l'OIT pour évaluer leur situation et les aider à participer plus efficacement au dialogue social national. Les recherches et le programme d'action qui en ont résulté comprennent des procédures d'auto-évaluation destinées aux organisations de travailleurs et du matériel et des publications complémentaires. Le projet a travaillé en collaboration étroite avec les confédérations syndicales de Panama et de la République dominicaine et a contribué à l'élaboration de mécanismes similaires au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua. L'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs de la Confédération internationale des syndicats libres, la Confédération mondiale du travail, la Centrale latino-américaine des travailleurs et le Comité de coordination des travailleurs d'Amérique centrale ont fourni un appui en vue de la création d'un forum sous-régional destiné au dialogue intersyndical, qui a permis au mouvement syndical de faire une contribution concertée à la rédaction d'un programme du travail tripartite des pays d'Amérique centrale, de la République dominicaine et du Panama (mai 2002).

Ces initiatives ont permis de réaliser des progrès importants, malgré l'incidence des changements de gouvernement au Costa Rica, au Honduras et au Nicaragua. La création au Honduras d'un Conseil économique et social (mars 2002) a constitué une étape importante dans cette évolution et a permis de mettre fin au blocage dont ont souffert les questions du travail au cours des dernières années, ainsi que d'accroître l'autonomie et la légitimité des syndicats en tant qu'acteurs des relations de travail. Le nombre de demandes d'assistance technique de l'OIT dans ce domaine continue à progresser.

#### **Les jeunes et les syndicats en Fédération de Russie**

Un programme visant à favoriser la participation des jeunes à la vie syndicale a été lancé en 2002 par la Confédération mondiale du travail et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), en coopération avec le Bureau pour les activités des travailleurs du BIT. Ce programme combine des connaissances théoriques avec des jeux de rôle et des expériences pratiques. Les participants à tous les séminaires pour les jeunes organisés à Saint-Petersbourg et à Moscou ont effectué des visites dans des écoles techniques, où ils ont expliqué les droits syndicaux aux futurs travailleurs. Ils ont élaboré des programmes syndicaux et effectué des présentations au cours de manifestations spéciales à Moscou et à Novgorod. L'OIT a apporté son aide au réseau mondial de la jeunesse de la région en organisant des séminaires pour les jeunes formateurs russes (militants syndicaux œuvrant au niveau de l'entreprise), qui élaborent aujourd'hui des plans d'action et des stratégies visant à faire participer les jeunes. La campagne en cours de la CISL «Adhère à un syndicat» (qui comporte des cassettes vidéo et audio et des CD de chants syndicaux) fait déjà sentir ses effets.

## **Organisations d'employeurs**

111. Les activités de l'OIT en ce domaine portent sur le renforcement des organisations d'employeurs par le développement et l'amélioration de leurs services, l'augmentation de leurs effectifs et le renforcement de leur influence stratégique par le biais d'une expression efficace des positions du monde de l'entreprise. La stratégie du Bureau des activités pour les employeurs reste le dialogue et la planification stratégique en profondeur menée par des spécialistes des questions concernant les employeurs en vue de dégager les priorités des organisations d'employeurs. Ce dialogue conduit à l'élaboration de plans de travail portant sur les domaines devant faire l'objet d'une assistance prioritaire de l'OIT.
112. Les domaines clés de cette assistance sont la consolidation des systèmes et processus des organisations d'employeurs, le renforcement des capacités de ces organisations et l'amélioration de leur gestion. L'OIT fournit la formation du personnel, l'appui à la constitution de réseaux, le développement des services et le soutien au renforcement des compétences relatives à la sensibilisation qui sont nécessaires aux organisations d'employeurs pour exercer une influence sur le cadre politique et juridique qui touche le monde de l'entreprise. Des questions comme la compétitivité, la productivité, les relations de travail et la constitution d'un cadre favorable à l'entreprise restent au nombre des priorités des organisations d'employeurs. En y apportant son appui, le Bureau aide également les organisations d'employeurs à aborder des questions comme le VIH/SIDA et le travail des enfants, qui ont une incidence directe sur le lieu de travail et le développement économique national.
113. Des activités sont également menées pour renforcer la place des femmes dans la direction des entreprises et dans les organisations d'employeurs. Un exemple clé de cet effort en 2002 a été un séminaire régional organisé au Maroc sur la promotion de l'esprit d'entreprise des femmes et le rôle des organisations d'employeurs, auquel 20 organisations d'employeurs africaines ont participé. Par suite de cette réunion, un plan d'action a été formulé pour définir les mesures à prendre pour promouvoir le rôle des femmes chefs d'entreprise en Afrique.
114. Pour permettre aux organisations d'employeurs de participer efficacement aux stratégies de réduction de la pauvreté (par la voie des DSRP), le Bureau met davantage l'accent sur cet aspect du soutien à ces organisations en vue des résultats suivants: création d'un environnement favorable à l'entreprise, adoption de stratégies nationales visant à supprimer les obstacles à la création d'entreprises dans l'économie moderne, accroissement de la productivité et de l'emploi et élargissement de la base sur laquelle reposent les effectifs des organisations d'employeurs.

**Des activités de sensibilisation menées par les organisations d'employeurs à l'action concrète**

**au niveau de l'entreprise: combattre le VIH/SIDA en Afrique**

Les organisations d'employeurs relèvent le défi du VIH/SIDA grâce à des réponses novatrices. Des ateliers sous-régionaux ont été organisés en Afrique, dans les Caraïbes et en Asie pour échanger des informations sur les expériences menées au sujet de la manière dont les organisations d'employeurs peuvent réagir efficacement. Par exemple, une réunion régionale de 16 organisations d'employeurs tenue à Douala (Cameroun) en novembre 2000 sur le VIH/SIDA a conduit à l'adoption d'une résolution faisant état de l'intention d'agir des organisations d'employeurs et d'un plan d'action pour 2001. Ces décisions ont conduit l'ensemble des organisations d'employeurs africaines à élaborer leurs propres plans d'action sur le VIH/SIDA.

En décembre 2001, l'organisation des employeurs du Cameroun (le GICAM) a organisé un atelier à l'intention de ses entreprises membres. Dans la Déclaration de Limbe, ces entreprises se sont dites décidées à combattre le VIH/SIDA sur le lieu de travail et se sont mises d'accord sur des domaines d'action clés. Par suite de cette initiative, la Banque mondiale a accru son soutien à une campagne de sensibilisation que mèneront le GICAM et le Comité national de lutte contre le VIH/SIDA. Le GICAM a contribué à l'élaboration de plans d'action sur le VIH/SIDA dans 30 entreprises, dont 18 répondent aux conditions exigées pour bénéficier d'une aide financière de la Banque mondiale.

**Reformulation des projections en matière de coopération technique et utilisation prévue en 2002-03 de l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)**

	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires pour la période biennale	Fonds provenant de l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2002-03	15 000 000	–
Ajustement au 31 décembre 2002	6 470 000	957 000
Variation	– 8 530 000	957 000

Note: Le tripartisme et le dialogue social bénéficient d'un investissement important provenant de l'excédent de 2000-01. Il permettra d'augmenter sensiblement la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs d'influer plus efficacement sur les politiques sociales et économiques. Cet investissement traduit le fait que les donateurs sont de plus en plus désireux de voir les questions intéressant les travailleurs et les employeurs intégrées dans des propositions de fond, plutôt que de faire l'objet de projets distincts. On disposera de plus d'informations à la fin de la période biennale, puisque la programmation n'a commencé qu'à la fin de 2002. Le bureau des activités pour les employeurs a récemment examiné et mis à jour sa stratégie de coopération technique. L'accent sera mis davantage sur l'évaluation, considérée comme un important moyen de mesurer l'impact et les résultats des activités techniques et d'améliorer la conception et la mise en œuvre des projets.

**Objectif opérationnel 4b: Les cadres juridiques, les institutions, les mécanismes et processus de dialogue social sont renforcés**

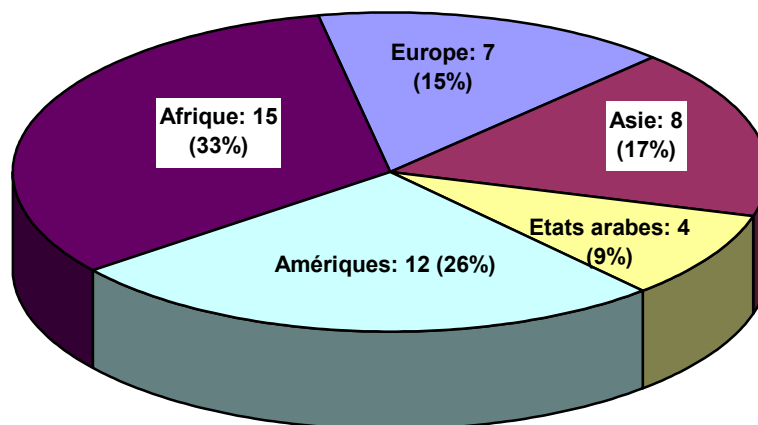
Indicateurs	Cibles
4b.1. Etats Membres qui ratifient les conventions de l'OIT portant sur des institutions ou la pratique du dialogue social.	10 ratifications de la convention n° 144. 15 ratifications de conventions couvrant des secteurs spécifiques.
4b.2. Etats Membres qui adoptent des textes législatifs fondés sur les normes et avis de l'OIT, avec la participation des partenaires sociaux.	10 Etats Membres supplémentaires.
4b.3. Etats Membres qui créent ou renforcent leurs cadres juridiques, institutions, mécanismes ou processus de dialogue social.	20 Etats Membres supplémentaires.
4b.4. Etats Membres où les institutions ou processus de dialogue social abordent expressément les questions relatives à l'égalité entre les sexes.	15 Etats Membres supplémentaires.
4b.5. Etats Membres qui ratifient ou prennent des mesures pratiques	10 Etats Membres supplémentaires.



Indicateurs	Cibles
aux fins de l'application de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978.	
<b>4b.6.</b> Organisations internationales et groupements régionaux ou sous-régionaux qui, pour les questions relatives au travail, intègrent le dialogue social aux politiques, aux plans d'action et aux mesures de renforcement de la capacité institutionnelle qu'ils prennent dans le domaine du travail.	2 organisations internationales. 5 organisations régionales ou sous-régionales.

- 115.** Quatre des six indicateurs mesurant les résultats obtenus au titre de cet objectif concernent directement les institutions et politiques de dialogue social (4b.1, 4b.3, 4b.4, 4b.6), tandis que les deux autres concernent la pratique du dialogue social (4b.2, 4b.5). Les stratégies menées pour atteindre ces résultats mettent l'accent sur l'assistance technique aux Etats Membres, les recherches et les publications visant à améliorer les connaissances et à généraliser les bonnes pratiques et la promotion des diverses conventions. Lorsque la ratification a été obtenue, l'OIT fait porter son attention sur l'application pratique des conventions.
- 116.** La première cible relative à cet objectif met l'accent sur la ratification des conventions. Il faut de nombreuses années de travail pour obtenir une ratification, mais les résultats provisoires montrent que les efforts de l'OIT restent couronnés de succès. Pour la cible correspondant à l'indicateur 4b.a (ratification de la convention n° 144 et de conventions et protocoles couvrant des secteurs spécifiques), les résultats pour 2002 font apparaître des progrès notables:
- quatre ratifications de la convention n° 144 (40 pour cent de la cible). Du matériel promotionnel a été élaboré et publié en 2002 en trois langues. On recourra activement à ce matériel pour promouvoir de nouvelles ratifications;
  - treize ratifications de conventions et protocoles couvrant des secteurs spécifiques (87 pour cent de l'objectif).
- 117.** Les activités menées à l'appui de l'indicateur 4b.5 (ratification ou application pratique de la convention n° 150) illustrent l'ampleur des stratégies menées par l'OIT pour réaliser ce but. Des activités sont en cours dans 46 pays qui représentent une proportion notable de l'ensemble des pays de chaque région. La cible consistant en la ratification ou l'application de cette convention par dix Etats sera sans doute atteinte, ce qui permettra de reconnaître l'existence, avant la ratification et l'application, d'un processus qui se déroule selon de nombreuses phases au cours d'un certain nombre de périodes biennales. Un taux d'activité dans 46 pays en vue d'obtenir dix changements importants (ratification, législation visant à appliquer concrètement une convention, introduction de nouveaux systèmes de gestion dans les ministères du Travail et élargissement ou exécution de services nouveaux et améliorés à l'intention des employeurs et des travailleurs) au cours d'une période biennale unique est satisfaisant et fait preuve d'une approche équilibrée, les activités en étant à des stades différents dans les pays de chaque région. Trois ratifications de la convention n° 150 ont été enregistrées en 2002 (Chine, Albanie et Antigua-et-Barbuda).

**Nombre et pourcentage de pays de chaque région où des efforts sont  
faits en vue de ratifier ou d'appliquer la convention n° 150  
(Cible 4b.5)**



- 118.** La crainte que la simple ratification ne soit pas un indicateur de résultat pleinement satisfaisant se traduit dans les propositions de programme et de budget pour la période biennale 2004-05 par le fait que les indicateurs ont été modifiés pour mettre davantage l'accent sur l'application pratique des mécanismes du dialogue social.
- 119.** Les autres indicateurs de performance portent sur les thèmes suivants: promotion et renforcement de la pratique du dialogue social dans toute une gamme de situations; adoption de lois au niveau national; recours au dialogue social dans les structures et institutions internationales et sous-régionales; efforts menés en vue de s'attaquer à des questions comme l'égalité entre les sexes, la pauvreté et les réformes du marché du travail par le biais du dialogue social. La demande d'avis relatifs aux réformes du droit du travail rejoint les thèmes intersectoriels de l'OIT, comme l'égalité hommes-femmes, la réduction de la pauvreté et la lutte contre le VIH/SIDA. Les travaux menés et les résultats obtenus dans ce domaine comprennent le renforcement des capacités des partenaires sociaux, renforcement qui leur permet de participer efficacement aux initiatives relatives au dialogue social. Ces résultats traduisent aussi l'évolution d'ensemble relative au travail décent dans un pays. Le Bureau fait actuellement des progrès substantiels en ce domaine grâce à une assistance technique visant à favoriser le dialogue social dans la conception des programmes relatifs à la stratégie de réduction de la pauvreté dans différents pays (par exemple République-Unie de Tanzanie, Ethiopie, Cambodge et Sri Lanka).

**Promotion de la coopération employeurs-travailleurs (PROMALCO):  
projet relatif aux entreprises des Caraïbes**

Pour la région des Caraïbes, dont les économies sont vulnérables et le développement industriel est précaire, la mondialisation économique présente à la fois des chances et des risques. Les milieux de l'entreprise et les représentants des travailleurs peuvent contribuer à la création d'un environnement qui soit compétitif, qui attire des investissements favorables à l'emploi, qui soutienne les normes sociales universelles et qui favorise le travail décent. L'accord de développement en vue d'une zone de libre-échange des Amériques offre la possibilité d'améliorer les conditions de travail, de former des partenariats sociaux et d'éliminer les pratiques commerciales qui enveniment les relations de travail. Le projet de l'OIT porte sur les points suivants:

- coopération employeurs-travailleurs en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises;
- gestion des ressources humaines et stratégies de négociation en vue de concilier l'efficacité économique et les droits des travailleurs;
- respect accru des normes fondamentales du travail, qui constituent un élément positif de la vie des entreprises;
- volonté de travailler ensemble en vue de garantir la profitabilité, la sécurité de l'emploi et la défense des intérêts légitimes des travailleurs.

- 120.** Les efforts visant à faire en sorte que les institutions et processus des Etats Membres portant sur le dialogue social abordent spécifiquement les questions relatives à l'égalité hommes-femmes font apparaître une gamme d'activités intégrées portant sur des domaines d'action nombreux et variés. De manière générale, les travaux menés par le Bureau pour aider les Etats Membres à créer et à appuyer les institutions relatives au dialogue social visent à mieux tenir compte des questions relatives à l'égalité hommes-femmes. Les efforts accomplis pour assurer l'égalité des sexes dans le cadre du dialogue social se traduisent sous d'autres formes: au Bangladesh et au Cambodge, par les activités visant à améliorer les conditions de travail dans l'industrie du vêtement; en Hongrie, par le renforcement des capacités des mandants; au Mexique, par les initiatives tendant à offrir des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité aux femmes.
- 121.** L'importance présentée par des données de bonne qualité permettant aux mandants de comprendre et d'aborder les aspects du marché du travail relatifs à l'égalité hommes-femmes est au centre des activités régionales (par exemple dans les Amériques) et de certains secteurs d'activité (par exemple l'aviation civile). Ces interventions spécifiques sont complétées par des efforts mondiaux: campagnes visant à améliorer la participation des femmes aux activités syndicales dans 33 pays et appui apporté à la création et au fonctionnement d'institutions de dialogue social soucieuses de l'égalité hommes-femmes dans 45 pays. Des outils ont été élaborés pour appuyer un dialogue social sensible à la question de l'égalité hommes-femmes, notamment une publication sur l'incorporation de ces questions à la coopération technique et une version mise à jour des documents intitulés *Egalité entre les sexes: manuel de négociation collective* et *Guide on promoting gender equality in poverty reduction strategies*.
- 122.** Il existe un dernier domaine de performance qui n'apparaît pas clairement dans les indicateurs et les cibles du programme et budget pour la période biennale 2002-03, alors qu'il relève globalement du dialogue social. Les services propres aux différents secteurs, qui sont l'une des responsabilités permanentes de l'OIT, constituent un domaine où les types et niveaux traditionnels de services devraient être assurés comme prévu. Le maintien de budgets à croissance nulle et les demandes de services nouveaux et mieux adaptés accroissent les pressions exercées sur les capacités limitées du Bureau. Sur un total de 12 réunions sectorielles prévues pour la période biennale, six ont été tenues en 2002, ainsi que nombre de réunions organisées à Genève ou dans les régions et d'activités de suivi provoquées par des événements imprévus.

**Reformulation des projections en matière  
de coopération technique et utilisation  
prévue en 2002-03 de l'excédent de 2000-01  
(en dollars E.-U.)**

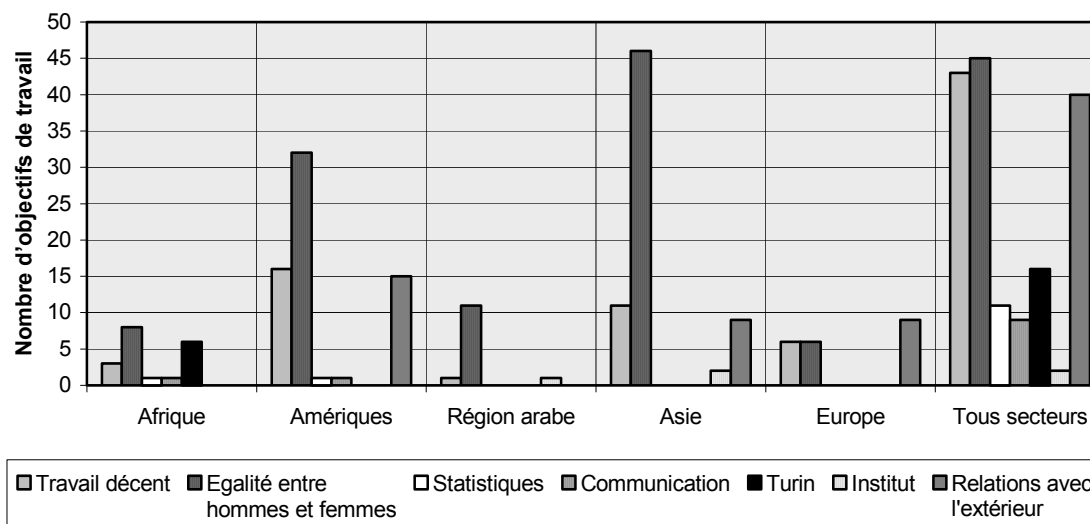
	Montant estimatif des dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires pour la période biennale	Fonds provenant de l'excédent de 2000-01
Programme et budget pour 2002-03	5 220 000	–
Ajustement au 31 décembre 2002	16 667 000	732 210
Variation	11 447 000	732 210

Note: L'intérêt des donateurs, s'agissant en particulier de la congruence des partenaires et des mécanismes du dialogue social par rapport aux questions globales de gouvernance, a entraîné une augmentation de la coopération technique dans ce domaine. Les investissements provenant de l'excédent de 2000-01 vont permettre d'améliorer le soutien aux mandants locaux – travailleurs, employeurs et gouvernements – dans chaque région et de concevoir des projets spécifiques en réponse aux crises. On disposera de plus d'informations à la fin de la période biennale, puisque la programmation n'a commencé qu'à la fin de 2002.

## Activités intersectorielles

123. Le programme et budget pour 2002-03 n'a prévu ni objectifs spécifiques ni cadre lié aux résultats pour les éléments décrits comme des «activités intersectorielles». Dans le courant de 2002, il a été convenu, compte tenu des discussions sur les rapports de mise en œuvre de 2000-01, que les Propositions de programme et budget pour 2004-05 comprendraient des mesures concrètes des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs intersectoriels. Pour 2002-03, il est possible d'examiner un certain nombre d'activités et de progrès réalisés en ce qui concerne le travail de sensibilisation dans les différentes unités du Bureau. Sur le graphique ci-après, on peut voir dans quelle mesure les thèmes intersectoriels de 2002-03 ont été explicitement pris en compte par les objectifs de travail des unités du Bureau dans les bureaux extérieurs et les secteurs techniques. La question de l'égalité entre hommes et femmes a atteint dans toutes les régions et tous les secteurs un niveau de reconnaissance élevé par rapport à d'autres questions, comme celle de la communication, qui ne sont guère prises en considération. Afin de résoudre ce problème, on s'emploie à renforcer les capacités de communication avec l'extérieur, notamment dans une perspective régionale.

Profil des questions intersectorielles par région et au siège



## Travail décent: soutien pratique intersectoriel

- 124.** Au niveau national, le travail effectué par le programme pilote sur le travail décent se poursuit et a même commencé à s'étendre à la mise au point de politiques nationales cohérentes permettant d'atteindre les objectifs du travail décent dans différents contextes économiques et sociaux. La contribution de l'Agenda du travail décent à la lutte contre la pauvreté est mise en évidence.

### Programmes pilotes intégrés sur le travail décent

En 2002, des programmes pilotes sur le travail décent ont été mis au point et lancés dans cinq pays (Bangladesh, Bahreïn, Ghana, Maroc, Philippines), après des consultations approfondies avec les mandants tripartites et à la suite des trois programmes pilotes réalisés au Danemark, au Panama et au Kazakhstan. Le but de ces programmes pilotes est de mettre en évidence tout ce que peut apporter le fait d'élaborer des politiques intégrées dans différents contextes sociaux, économiques et politiques lorsqu'on définit les priorités nationales en matière de travail décent. Chacun de ces programmes a son propre thème qui est défini au plan national: au Bangladesh, c'est la mondialisation et le travail décent; à Bahreïn, ce sont les réformes sociales et économiques fondamentales; aux Philippines, c'est l'emploi, la productivité et la lutte contre la pauvreté; au Maroc, c'est la restructuration du secteur des textiles; et, au Ghana, la lutte contre la pauvreté et l'économie informelle. On est en train de définir, dans chaque cas, des stratégies globales prévoyant un appui technique intersectoriel important et une action tripartite concertée dont la mise en œuvre doit s'étaler sur une période de trois à quatre ans. Ces expériences devraient faciliter considérablement le travail de mise au point de plans d'action intégrés de travail décent et de programmes de travail décent par pays dans d'autres pays, comme l'ont demandé les mandants de l'OIT lors des dernières réunions régionales qui se sont tenues dans les Amériques et en Asie, ainsi que dans d'autres contextes.

Pour 2002-03, il est prévu d'investir 800 610 dollars provenant de l'excédent de 2000-01 dans les initiatives portant sur le travail décent, essentiellement pour améliorer les services fournis aux mandants dans les régions afin de mieux relier l'objectif du travail décent de l'OIT aux programmes nationaux et internationaux de développement.

## Egalité entre hommes et femmes

- 125.** Dans le cadre d'une stratégie qui vise à mieux intégrer le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités de l'OIT, le Bureau a mené, à titre expérimental, un audit participatif sur cette question pour un certain nombre de programmes de l'OIT, au siège comme dans les bureaux extérieurs. Grâce aux résultats de ces audits, on a pu définir les priorités et la stratégie pour 2002-03, en particulier pour les quinze unités de travail concernées.
- 126.** Pour l'audit réalisé d'octobre 2001 à avril 2002, 450 personnes et mandants ont évalué les progrès qu'ils avaient réalisés en matière de promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Cet audit montre que l'engagement politique obtenu à un niveau élevé et le processus de budgétisation stratégique avaient encouragé la promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les politiques et programmes de l'OIT. Avec cet audit, on a pu également voir comment définir l'égalité entre hommes et femmes en tant qu'objectif, puis la mesurer, en surveiller l'application et établir des rapports à ce sujet. L'audit des unités de travail a montré que là où il y avait un engagement en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et des compétences en la matière de la part des responsables, il y avait des résultats très nets en ce qui concerne la prise en compte du principe d'égalité entre hommes et femmes par les plans de travail et dans la réalisation des programmes. A en croire cet audit, nombre des pratiques positives et des produits de qualité mis au point par les unités du Bureau afin de promouvoir l'égalité entre les sexes auraient augmenté depuis 1999. Il

semble, toutefois, subsister une certaine confusion au sein du personnel et parmi les responsables au sujet des concepts de base de l'égalité entre hommes et femmes et des différences entre les activités propres aux femmes et l'approche dite de «l'égalité entre hommes et femmes et du développement». Cet audit montre également que la prise en compte du principe d'égalité entre hommes et femmes aux différents stades de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation ne s'est pas encore institutionnalisée, même si elle s'est améliorée. Il y a d'importantes variations en ce qui concerne la qualité des produits et services de l'OIT, et encore de nombreux exemples de travaux qui ne tiennent aucun compte du principe d'égalité entre hommes et femmes et qui laissent à désirer.

- 127.** D'après cet audit, il faudrait renforcer les cadres utilisés par l'OIT pour mieux analyser l'évolution de la participation des hommes et des femmes à la population active dans les économies structurées et non structurées et pour mieux réagir face à cette évolution. Ce faisant, l'OIT pourra mettre au point des réponses appropriées et apporter aux mandants une aide qui leur permettra de mieux prendre en main les problèmes prioritaires d'égalité entre hommes et femmes qui se posent à l'échelle nationale.
- 128.** Par delà cet audit, le Bureau s'est attaché à définir les priorités des Etats Membres en matière d'égalité entre hommes et femmes au titre des quatre piliers stratégiques du travail décent, en plus de l'examen et de la mise à jour du Plan d'action du Bureau pour une politique intégrée de promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités du BIT. Des services consultatifs sont fournis aux mandants pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques nationales pour la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes, mais aussi de renforcer le volet «égalité» dans les politiques déjà existantes. Par ailleurs, le Bureau tente de mettre au point des stratégies pour améliorer la représentation des femmes à des postes de responsabilité. Pour finir, des efforts plus grands devront être faits par le Bureau et les mandants pour produire les données ventilées par sexe sans lesquelles on ne peut ni trouver les meilleurs moyens d'intégrer le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans des actions précises ni élaborer des indicateurs appropriés et repérer les progrès réalisés.

**L'OIT chef de file pour l'intégration  
des questions d'égalité entre hommes et femmes**

Le bureau de la conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et le directeur de la Division de la promotion de la femme de l'Organisation des Nations Unies ont exprimé leur satisfaction et l'intérêt qu'ils portaient à l'audit sur l'égalité entre hommes et femmes, et en particulier à la méthode participative. Le groupe de travail sur l'égalité homme-femme de l'OCDE a invité l'OIT en octobre 2002 à sa réunion annuelle en vue d'un échange d'informations sur ce processus. Le gouvernement norvégien a, quant à lui, invité le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes en novembre 2002 à discuter de l'expérience de l'OIT en ce qui concerne la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes et l'audit sur ces questions avec les chefs des unités des institutions internationales et des banques de développement qui s'occupent de ces questions.

Pour 2002-03, il est prévu d'investir 600 000 dollars provenant de l'excédent de 2000-01 dans les initiatives en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, afin de renforcer les capacités des mandants en la matière.

## Statistiques

- 129.** Le Groupe consultatif des statistiques, qui dépend de l'Unité du développement et de l'analyse des statistiques du Département de l'intégration des politiques, sert de cadre à un échange d'informations et à l'examen de toute une série de questions statistiques touchant à la mesure des déficits en travail décent, comme la mise au point et l'essai de nouveaux indicateurs (grâce à une partie de l'excédent de 2000-01) et la promotion de la cohérence méthodologique et technique dans les séries de données disparates et les bases de données du Bureau. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, le Bureau de statistique a également apporté sa contribution au suivi de deux indicateurs statistiques concernant les Objectifs de développement pour le Millénaire (chômage des jeunes et part des femmes dans l'emploi non agricole).

Pour 2002-03, il est prévu d'investir 800 000 dollars provenant de l'excédent de 2000-01 dans la mise au point accélérée de nouveaux indicateurs statistiques, notamment pour le travail décent.

## Institut international d'études sociales

- 130.** En 2002, l'Institut a concentré ses travaux dans trois domaines: le programme de recherche; le programme éducation et dialogue et le soutien à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, le Directeur de l'Institut ainsi que le personnel professionnel et administratif de haut niveau étant détachés auprès du secrétariat de la commission.
- 131.** Le programme de recherche vise à jeter les bases conceptuelles et analytiques des politiques du travail décent, notamment les facteurs de causalité. En 2002, les études ont mis l'accent sur les relations précises entre travail décent, d'une part, et croissance et développement économique, d'autre part. De nouveaux indicateurs ont été utilisés dans des analyses statistiques associant les droits fondamentaux au travail aux investissements étrangers directs et à l'avantage commercial comparatif. L'étude sur les investissements étrangers directs a montré qu'à l'évidence la valorisation du capital humain et l'amélioration des normes du travail ont un effet positif sur les flux IED. Une analyse statistique de l'avantage commercial comparatif est parvenue aux mêmes conclusions. De nouvelles recherches ont été lancées en 2002 sur le rôle des organisations de la société civile et leurs relations avec les organisations de travailleurs et d'employeurs. Ces travaux aideront à combler le déficit actuel de connaissances empiriques systématiques sur ces acteurs.
- 132.** Le programme éducation et dialogue a cherché à affirmer le rôle de l'Institut en tant que centre de dialogue, d'apprentissage et d'échanges intellectuels entre mandants de l'OIT, universitaires et décideurs externes s'occupant de questions sociales et du travail. Pour l'année 2002, il convient de noter les manifestations suivantes:
- des forums sur la politique sociale et plusieurs conférences publiques ont été organisés, y compris un colloque sur l'avenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale, tenu à Lyon (France) en janvier 2002 et un atelier sur les méthodologies de recherche pour le travail décent organisé à Shanghai (Chine) au mois de mai;
  - le 37<sup>e</sup> cours international de stagiaires (Genève, 15 mai – 4 juin) qui a mis l'accent sur les politiques sociales pour la promotion du travail décent a été organisé en espagnol à l'intention de 25 participants de pays d'Amérique latine et d'autres pays

hispanophones. Un cours régional de stagiaires pour les pays arabes a eu lieu à Beyrouth au Liban à l'automne 2002;

- les partenariats universitaires continuent de se développer, avec notamment la Central European University et l'Université de Cambridge. La deuxième bourse d'études Phelan a été attribuée à une étudiante brésilienne achevant sa thèse de doctorat au Massachusetts Institute of Technology. L'Institut a accueilli un certain nombre d'étudiants et organisé des visites d'études. Il a contribué à la mise au point de nouveaux programmes de recherche du Geneva International Academic Network (Réseau universitaire international de Genève GIAN/RUIG).

### **Centre international de formation de l'OIT (Turin)**

**133.** Le Centre de Turin est l'outil de formation de l'OIT. En 2002, comme les années précédentes, la majorité de ses activités (estimées à 350) se sont inscrites dans le cadre des quatre objectifs stratégiques de l'Organisation. Afin de mieux cibler ces objectifs et de garantir une meilleure intégration et coordination de toutes les activités, le Département de la formation du Centre a été légèrement restructuré.

**134.** La majorité des 9 000 participants estimés aux activités du Centre de Turin, sur le terrain et à distance (apprentissage par Internet), représentait des mandants de l'OIT. Les membres du personnel du BIT, bien que minoritaires, occupent une place de plus en plus importante dans les activités du Centre.

**135.** L'année 2002 a été la deuxième année du troisième plan quinquennal de développement du Centre. L'objet est de renforcer le rôle essentiel du Centre dans la stratégie de développement des capacités, d'apprentissage et de gestion des connaissances de l'OIT. Pour l'application de ce plan, le Centre a commencé à affecter des ressources particulières aux activités suivantes:

- mise au point de nouveaux modules de formation concernant: i) la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail; et ii) le dialogue social;
- augmentation de la participation des représentants des travailleurs et des employeurs (17 pour cent des participants en 2001);
- maintien du rapport 40:60 entre femmes et hommes parmi les participants;
- augmentation du pourcentage de femmes parmi le personnel professionnel et de direction de haut niveau;
- développement du système d'évaluation afin d'inclure une évaluation systématique de l'impact des activités;
- modernisation des outils électroniques d'administration, de promotion et de prestation (apprentissage à distance);
- mise en place d'un réseau utilisable d'anciens participants.

### **Relations externes et partenariats**

**136.** S'agissant des relations avec la communauté internationale, les efforts ont visé essentiellement à faire du travail décent un élément fondamental du programme mondial de développement en élargissant les partenariats sur la base de valeurs partagées. Des



mesures proactives ont été prises et des efforts ciblés ont été consentis pour mettre en place et développer les partenariats les plus susceptibles de promouvoir le travail décent aux niveaux mondial, régional et national. L'OIT a joué un rôle déterminant dans les débats sur les questions relevant de son mandat qui ont eu lieu dans le système multilatéral, et notamment les organismes du système des Nations Unies (Assemblée générale des Nations Unies, ECOSOC, Conseil des chefs de secrétariat, CCS, anciennement CAC), les institutions de Bretton Woods, les organisations s'occupant de commerce et d'économie, les organismes régionaux, tout comme les réunions sur des questions sociales et du travail de l'OCDE, G8, G7, G15, G77, etc.

- 137.** Le Directeur général a joué un rôle de premier plan dans nombre de ces manifestations. Le Bureau dans son ensemble a été mobilisé pour préparer une contribution intégrée et de fond à d'importantes manifestations internationales et pour influencer sur leurs résultats. Le Conseil d'administration a été tenu régulièrement informé et a participé à l'élaboration de ces contributions. Par le biais de son groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, il a continué à fournir une plate-forme exceptionnelle de dialogue social avec d'autres organisations internationales sur des questions intéressant directement l'OIT ainsi que sur la capacité d'intégration des politiques du système multilatéral.
- 138.** En 2002, l'OIT a axé ses efforts sur les grandes conférences mondiales, le suivi du Sommet du Millénaire – et en particulier le Réseau pour l'emploi des jeunes du Secrétaire général dont l'OIT est l'organisation chef de file – et les stratégies de réduction de la pauvreté (processus DSRP). L'OIT a apporté d'importantes contributions aux différentes conférences et sommets des Nations Unies tenus en 2002 et a participé activement à la Conférence internationale sur le financement du développement, à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants et au Sommet mondial pour le développement durable auquel s'est rendue une délégation tripartite du Conseil d'administration. La participation de l'OIT a influé notablement sur les résultats de ces manifestations et a permis à la communauté internationale de mieux comprendre la pertinence du travail décent dans la réalisation des grands objectifs de développement. Les diverses conférences et sommets tenus au cours des quinze dernières années ont abouti au Sommet du Millénaire (2000) et les différentes conférences mondiales organisées en 2001-02 ont permis de constater un accord sans précédent au sein de la communauté internationale sur toute une gamme d'engagements et de plans d'action et ont contribué dans une large mesure à l'élaboration d'un programme mondial pour le développement. La communauté internationale est maintenant d'accord sur la nécessité de concrétiser les engagements. Les organisations du système multilatéral, dont l'OIT, collaborent pour aider les pays dans cette tâche par le biais de partenariats et d'alliances dans un cadre coordonné.
- 139.** Après le Sommet du Millénaire, les huit Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) ont été considérés comme constituant un cadre général permettant de se rapprocher des objectifs mondiaux de développement. Par la suite, les organismes du système des Nations Unies ont adopté une stratégie fondamentale relative aux ODM pour aider les pays à atteindre ces objectifs d'ici l'année 2015. Les objectifs fournissent un certain nombre de points d'entrée intéressants pour promouvoir le travail décent, notamment l'emploi des jeunes et la réduction de la pauvreté. Les ODM offrent également des possibilités de mettre en valeur le rôle des mandats tripartites de l'OIT dans une perspective générale de développement. Dans ce cadre, le travail décent joue un rôle crucial dans les activités en rapport avec les ODM en compensant le niveau de priorité explicite relativement faible que les objectifs donnent aux questions de travail et d'emploi.
- 140.** L'OIT a adhéré au Groupe des Nations Unies pour le développement en 2002. Ce regroupement de programmes, fonds et institutions des Nations Unies, engagé dans des activités d'aide au développement et activités apparentées, fournit un cadre qui devrait

renforcer la cohérence et la coopération dans les activités de développement des Nations Unies. En adhérant à ce groupe, le Bureau souhaite veiller à ce que les questions dont s'occupe l'OIT soient davantage prises en compte dans toutes les activités des Nations Unies, notamment au niveau national, et aient un plus grand impact sur celles-ci.

141. S'agissant des processus DSRP, l'OIT a développé ses partenariats avec les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement en 2002, ce qui a permis de renforcer les relations de travail et d'améliorer la cohérence des activités dans les pays faisant partie du programme pilote du BIT. En outre, les relations avec la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement ont été consolidées dans deux accords de coopération visant à mettre au point un cadre et des modalités pratiques de coopération sur les questions de développement tout en prévoyant consultation et participation dans les activités d'analyse et de planification.
142. L'OIT a poursuivi ses efforts de promotion du travail décent grâce notamment aux organisations de la société civile avec lesquelles elle a officiellement établi des relations et qui ont appuyé et encouragé ses objectifs et ses valeurs. Plus particulièrement, des efforts ont été consentis pour examiner la manière dont différentes organisations représentant des traditions humanistes, religieuses et spirituelles différentes pourraient favoriser l'engagement en faveur de la stratégie du travail décent aux niveaux régional, sous-régional et national sur la base d'objectifs de développement nationaux et régionaux indiqués.
143. Des mesures sont prises pour renforcer encore le cadre politique et institutionnel de l'OIT afin de créer et de développer des réseaux de partenariats externes pour promouvoir le travail décent, notamment aux niveaux régional, sous-régional et national.

## Communications

144. L'importance des communications pour faire progresser le programme en faveur du travail décent a suscité un regain d'intérêt pour cette question. Une stratégie globale des communications a été mise au point et des sommes importantes ont été investies pour garantir que l'OIT a la capacité et la base d'informations lui permettant de faire passer ses messages. On s'attache plus particulièrement à renforcer les aspects régionaux des communications, à savoir garantir que le personnel régional dispose des matériels et de la formation nécessaires pour utiliser efficacement les outils de communication dans le cadre de ses programmes et garantir que les expériences et les succès obtenus sur le terrain font l'objet d'une large publicité.

Pour 2002-03, il est prévu d'investir 2 100 000 dollars provenant de l'excédent de 2000-01 dans des initiatives concernant les communications externes et la visibilité, qui devraient notamment permettre de développer la capacité régionale de concevoir et de mener des campagnes médiatiques et d'augmenter les ressources disponibles pour l'appui aux mandants.

## Gouvernance, appui et management

145. Ces questions ont bénéficié d'une attention considérable en 2002, allant de la nécessité de faire d'importants investissements pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel du BIT au lancement de nouvelles initiatives pour moderniser les systèmes de gestion financière et des ressources humaines du Bureau. Des fonds provenant de l'excédent de 2000-01 ont ainsi été investis dans ces activités.

Pour 2002-03, il est prévu d'investir 8 407 500 dollars provenant de l'excédent de 2000-01 dans des initiatives de management et d'appui, notamment:

- 3,4 millions de dollars pour la sécurité et la sûreté du personnel;
- 2,4 millions de dollars pour améliorer la capacité du personnel du BIT à gérer efficacement le personnel et les produits;
- 900 000 dollars pour des améliorations nécessaires aux bâtiments et installations;
- 1,6 million de dollars pour des améliorations dans la technologie de l'information.

## **Appui aux organes directeurs de l'OIT**

146. Une réorganisation de la production des documents a permis d'améliorer de manière sensible la distribution des documents lors des 283<sup>e</sup>, 284<sup>e</sup> et 285<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration en mars, juin et novembre 2002. Le Bureau poursuivra ses efforts pour continuer à distribuer dans les délais des documents de qualité pour toutes les réunions et conférences tout en s'efforçant d'apporter de nouvelles améliorations en abordant des questions comme la longueur des documents. La recherche d'un cadre pour des accords de services entre unités utilisatrice et de production est en cours.

## **Services de management**

### ***Développement des ressources humaines***

147. L'application de la stratégie en matière de ressources humaines approuvée par le Conseil d'administration à sa 276<sup>e</sup> session en novembre 1999 se poursuit et a fait l'objet de rapports réguliers à la Commission du programme, du budget et de l'administration. Les résultats d'un examen interne de l'impact de la stratégie et de ses répercussions financières, ainsi que le rapport sur l'audit de gestion de la stratégie, mené par le Commissaire aux comptes, seront présentés au Conseil d'administration en mars 2003 pour examen et décision quant aux «étapes suivantes». Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le Département du développement des ressources humaines a été restructuré en vue d'améliorer l'efficacité et la rentabilité générale de ses activités.

148. Un montant total de 6 millions de dollars, provenant de l'excédent 2000-01 a été affecté aux questions de capacité gestionnaire. Le Département du développement des ressources humaines, en collaboration avec le Bureau de programmation et de gestion et le Département de la coopération pour le développement, prépare actuellement des propositions plus détaillées concernant cet investissement important dans la capacité du personnel du BIT.

### ***Programmation et management***

149. L'évolution de l'application du management fondé sur les résultats est présentée plus haut dans le présent document. En 2002, le cadre d'évaluation et les premières évaluations de programmes ont été achevés avant d'être examinés par le Conseil d'administration en novembre 2002. La mise au point des propositions de programme et de budget pour 2004-05, basée sur les enseignements acquis de l'exercice 2000-01 et de la première année de la période biennale 2002-03, a été la principale activité de l'année.

## **Services financiers**

- 150.** En juin 2002, le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail ont été saisis d'un rapport sans réserve du Commissaire aux comptes sur l'exercice biennal précédent. Ce résultat constitue l'un des principaux objectifs du Département des services financiers et montre que ce dernier s'est acquitté avec succès de ses responsabilités de gestion.

## **Services d'appui**

- 151.** Le Bureau des publications a développé la diffusion des publications du BIT et atteint un public plus large par le biais des CD-ROM et de services basés sur Internet. Le Comité consultatif des publications a lancé un examen approfondi de la politique en matière de publications.
- 152.** Le service des documents du BIT fait désormais des impressions à la demande. Dans ce contexte, une nouvelle politique de gestion des stocks de documents a été lancée et a permis d'importantes réductions et des économies de place considérables. En 2002, l'OIT a introduit un nouveau système de gestion des inventaires.
- 153.** La mise en place d'un nouveau système de gestion bibliographique pendant cette période biennale a considérablement facilité l'accès aux publications du BIT et à toute une gamme d'autres documents, imprimés et électroniques. Labordoc, la base de données de la bibliothèque du BIT, est maintenant plus facile à consulter et, depuis décembre 2002, est disponible sur Internet. En outre, le Bureau de la bibliothèque et des services d'information a lancé une bibliothèque virtuelle qui fournit des liens avec des sites Web importants sur des questions sociales et du travail. Dans le cadre d'une stratégie générale de partage des connaissances et de gestion du contenu, la bibliothèque travaille avec d'autres unités du siège et du terrain pour promouvoir l'utilisation de normes communes d'indexation des informations basées sur des textes en vue d'améliorer l'accès à l'information de l'OIT dans l'ensemble de l'Organisation. Les spécifications et critères d'un système de gestion des documents à l'échelle du Bureau sont en cours d'établissement et de chiffrage.
- 154.** L'infrastructure de technologie de l'information au siège a été bien gérée et a fourni des services satisfaisants à tous les utilisateurs; l'infrastructure de réseau a été modernisée afin d'être plus performante. La stratégie en matière de technologie de l'information a été actualisée de manière à couvrir la période 2001-2006.
- 155.** En 2002, des progrès importants ont été accomplis en matière de sécurité et de gestion des biens. Il faut noter la rénovation partielle des locaux du premier étage du siège, la construction de locaux temporaires au siège, la participation au plan-cadre proposé et actuellement mis au point par les pouvoirs publics locaux et la préparation des plans de construction du bureau de Lima.
- 156.** A la suite des enquêtes sur la sécurité menées après l'incendie du premier étage du bâtiment du siège, de nouveaux dispositifs de sécurité sont en cours d'installation. De même, la formation aux procédures de sécurité et de sûreté est à l'étude. Le nouveau réseau téléphonique a été développé et complètera le système de communication par Intranet.

Genève, le 3 février 2003.